

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Musée des beaux-arts - Don **Page 1268**
- Bibliothèque municipale de Lyon - Don..... **Page 1268**
- Cabinet du Maire - Régie d'avances - Décision modificative : ajout de dépenses - Modification du montant de l'avance..... **Page 1268**
- Auditorium-Orchestre national de Lyon - Régie d'avances - Décision modificative : augmentation ponctuelle d'avance **Page 1269**
- Décisions d'ester en justice **Pages 1270 à 1271**

Arrêtés municipaux :

- Vogue d'été 2019 à la Confluence **Page 1272**

- Marché du Ramadan 2019 **Page 1273**
- Modification au Règlement Général de la circulation - Arrêtés permanents..... **Page 1274**
- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons **Page 1275**
- Délégation Générale aux ressources humaines :
 - Arrêtés individuels **Page 1315**
- Centre Communal d'action sociale :
 - Arrêtés individuels **Page 1316**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique - Avis **Page 1317**
- Direction de la commande publique - Avis **Page 1317**

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, changements d'usage **Pages 1317 à 1321**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Musée des beaux-arts - Don de M. Etienne Grafe (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 -9° du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de don gracieux anonyme, faite au musée des beaux-arts de la Ville de Lyon en date du 12 février 2018 par M. Étienne Grafe ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Richard Brumm, Adjoint délégué aux finances et à la commande publique les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux des œuvres suivantes :

- trois sculptures d'Eugène Gairal de Sérézin,
- une sculpture de Marc Leriche,
- une sculpture de Lucien Descombe.

Grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative globale de 3 000 euros.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 18 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Bibliothèque municipale de Lyon - Don de M. Gérard Amsellem (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2018/4192 du Conseil municipal du 5 novembre 2018, envoyée en Préfecture le 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

Considérant que la délibération susvisée accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions ;

Vu la proposition de dons gracieux, faites à la Bibliothèque municipale de la Ville de Lyon de M. Gérard Amsellem ;

Vu le projet de convention de don entre la Ville de Lyon et M. Gérard Amsellem, propriétaire de négatifs, planches-contact, diapositives et fichiers numériques faisant l'objet du présent projet de convention ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon n° 2019/30102 en date du 5 février 2019 déléguant à M. Richard Brumm, l'Adjoint délégué aux finances et à la commande publique, les compétences en matière d'acceptation des dons et legs à la Ville ;

Décide :

Article Premier. - D'accepter le don à titre gracieux de M. Gérard Amsellem, constitué de négatifs, planches-contact, diapositives et fichiers numériques. Grevé ni de conditions ni de charges pour la Ville de Lyon, d'une valeur estimative de un euro symbolique.

Art. 2. - De signer la présente convention.

Art. 3. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 18 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Cabinet du Maire - Régie d'avances - Décision modificative : ajout de dépenses - Modification du montant de l'avance (Direction générale des services - Service Expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération n° 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la commande

publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 1995, modifié, instituant une régie d'avances « Relations Internationales » au Cabinet du Maire, et sise à l'Hôtel de Ville de Lyon, place de la Comédie – BP 1065 - 69205 Lyon cedex 01 ;

Vu la proposition de M. Christophe Meunier, régisseur titulaire de la régie d'avances « Relations Internationales » au Cabinet du Maire en date du 19 avril 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 24 avril 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 11 septembre 1995 modifié comme suit :

Article premier. - Il est institué une régie d'avances « Relations internationales » au Cabinet du Maire de Lyon pour le paiement de dépenses de fonctionnement inhérentes aux déplacements des élus et des agents dans le cadre de délégations.

Art. 2. - La régie est installée à l'Hôtel de Ville de Lyon, 1 place de la Comédie 69001 Lyon.

Art. 3 - La régie paie les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des délégations pour les déplacements des élus et des agents. Ces dépenses peuvent comprendre :

- Les frais d'hébergements (hôtels, chambres d'hôtes, etc...) ;
- Les frais de transports dont transports aériens et ferroviaires, transports locaux (métro, autobus, navettes, etc...), location de véhicules, taxis, navette fluviale ou maritime ;
- La location ou l'aménagement de salle ou d'espace intérieur, extérieur (réceptions, évènementiels, réunions, séminaires, conférences de presse, sonorisation, cabines d'interprétariat, décoration, vestiaire, gardiennage, tenue vestimentaire, etc...) ;
- Les frais de restauration (repas, plateaux repas, restauration rapide, room-service, bar, cocktail, traiteur etc...) ;
- L'achat ou la location de matériel (téléphonie, etc...) ;
- Les visites payantes sur place ou par internet (musées, visites guidées, entreprises, accès salons professionnels, conférences etc...) ;
- Les frais de traduction et d'interprétariat ;
- Les frais de guides interprètes ;
- Les frais d'impression, édition, photocopies de document ;
- Les frais de cadeaux (cadeaux, emballages, fleurs, etc...) ;
- Les frais de blanchisserie ;
- Les frais de visas ;
- Les frais de secours ;
- La location de véhicule avec ou sans chauffeur ;
- Officiers de sécurité ou gardes du corps.

Art. 4 - Les dépenses désignées à l'article 3 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires ;
- Chèque ;
- Carte Bancaire.

Art. 5 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à deux mille euros (2 000 €) avec possibilité d'une avance supplémentaire de dix mille euros (10 000 €) si nécessaire dans le cadre d'un déplacement officiel le nécessitant.

Art. 6 - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques, 3 rue de la Charité 69002 Lyon.

Art. 7 - L'avance initiale est augmentée d'une avance complémentaire de dix mille euros (10 000 €), en cas de nécessité, lors des périodes effectives de déplacement du Maire, d'une délégation d'élus et/ou de fonctionnaires.

Art. 8 - La prise en charge des frais de déplacement sera faite aux frais réels pour toutes les personnes expressément désignées par le Maire dans la composition des délégations.

Art. 9 - La prise en charge des déplacements d'élus et de fonctionnaires en représentation du Maire ou dans le cadre strict d'une mission, se fera aux frais réels dès lors qu'un ordre de mission préalable aura été visé par le Maire ou le Directeur de cabinet pour les élus, le Directeur général des services pour les fonctionnaires.

Art. 10 - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipale, dans le mois suivant le déplacement du Maire, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 11 - Le régisseur et son ou ses mandataires suppléants pour son remplacement lors des absences ordinaires, seront désignés par arrêté du Maire de Lyon, sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.

Art. 12 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé à sept cent soixante euros (760 €) selon la réglementation en vigueur.

Art. 13 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur.

Art. 14 - Le mandataire suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant.

Art. 15 - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 26 avril 2019

*Pour le Maire,
L'Adjoint au Maire de Lyon*

*Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM*

Direction des affaires culturelles - Auditorium-Orchestre national de Lyon - Régie d'avances - Décision modificative : augmentation ponctuelle de l'avance de 24 000 à 34 000 € (Direction générale des services - Service Expertise comptable et applications financières)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n° 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux finances et à la commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 12 mars 1999, modifié, instituant une régie d'avances à l'Auditorium - Orchestre national de Lyon, et sise 84 rue de Bonnel 69431 Lyon cedex 03, auprès de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon ;

Vu la proposition de M. Bernard Rustant, régisseur titulaire de la régie d'avances à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon en date du 17 avril 2019 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 25 avril 2019.

Décide :

Que l'arrêté du 12 mars 1999 est modifié comme suit :

Article premier. - Les arrêtés du 20 septembre 1993, du 17 août 1995 et 8 août 1997 sont abrogés par l'arrêté du 12 mars 1999 ;

Art. 2. - Il est institué une régie d'avances à l'Auditorium - Orchestre national de Lyon, auprès de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon ;

Art. 3 - La régie est installée dans les locaux de l'Auditorium - Orchestre national de Lyon, sise 84 rue de Bonnel 69431 Lyon cedex 03 ;

Art. 4 - La régie paie les dépenses suivantes :

- Le paiement des dépenses ayant un caractère imprévisible pouvant se produire dans le cadre de l'activité de l'Auditorium,
- Les dépenses à distance par carte bancaire pour des prestations impossibles à obtenir par un autre moyen ;
- Le remboursement de la billetterie encaissée, justifié par des nécessités légales (Grèves, annulations, cas de force majeure, etc...)

Art. 5 - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires dans la limite de 300€ (trois cents euros) ;
- Chèque ;
- Carte bancaire ;
- Virement ;
- Prélèvement automatique.

Art. 6 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à vingt-quatre mille euros (24 000 €) avec la possibilité d'une avance complémentaire de dix mille euros (10 000 €) pour des besoins ponctuels.

Art. 7 - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 8 - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 9 - Le régisseur est assujéti à un cautionnement de 3 800€ (Trois mille huit cents euros) selon la réglementation en vigueur ;

Art. 10 - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur.

Art. 11 - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant ;

Art. 12 - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision. Lyon, le 26 avril 2019

Pour le Maire,

L'Adjoint au Maire de Lyon,

Délégué aux Finances et à la Commande Publique

Richard BRUMM

Décision d'estimer en justice - Référé suspension de la Mairie du premier arrondissement contre la Ville de Lyon contre la délibération n° 2019/4532 du 25 mars 2019 portant fermeture de l'école maternelle Lévi-Strauss (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la requête n° 1902599 du 4 avril 2019 déposée par la Mairie du premier arrondissement de Lyon, représentée par Maître Thibault Soleilhac, avocat au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Mairie du premier arrondissement de Lyon, représentée par Maître Thibault Soleilhac, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- La suspension de la délibération n°2019/4532 du 25 mars 2019 portant fermeture de l'école maternelle Lévi-Strauss ;
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 29 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la Mairie du premier arrondissement de Lyon contre les délibérations n° 2019/4491 et 2019/4509 du 21 janvier 2019 en tant que leur annexe prises par la Ville de Lyon (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la requête n° 1902160-3 du 20 mars 2019 déposée par la Mairie du premier arrondissement, représentée par Maître Thibault Solheilac, avocat au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Mairie du premier arrondissement, représentée par Maître Thibault Solheilac, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation des délibérations n° 2019/4491 et 2019/4509 du 21 janvier 2019 en tant que leur annexe ;
- L'injonction à la Ville de Lyon d'inclure dans son annexe les 56 équipements de proximité contenus dans l'inventaire proposé par la Mairie du premier arrondissement.

Et à défaut d'obtenir :

- L'injonction à la Ville de Lyon d'inclure dans son annexe les équipements de proximité relevant du premier arrondissement ;
- De statuer de la réalisation de l'expertise demandée dans l'instance n° 1901674 ou à défaut d'ordonnance une expertise au titre de l'article R.621-1 du code de justice administrative ;

- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 29 avril 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de la Mairie du premier arrondissement contre la Ville de Lyon demandant l'annulation de la délibération n° 2018/4352 du 17 décembre 2018 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018/4192 du 5 novembre 2018, donnant au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, délégation au maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

Considérant que la délibération susvisée « rappelle que les décisions à prendre ... pourront être signées dans tous les cas par le Maire, l'Adjoint délégué ou un Conseiller municipal ayant reçu délégation dans les matières dont relèvent les dites décisions » ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu la requête n° 1901256-3 du 15 décembre 2018 déposée par la Mairie du premier arrondissement de Lyon, représentée par Maître Thibault Solheilac, avocat au Barreau de Lyon.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Mairie du premier arrondissement, représentée par Maître Thibault Solheilac, devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- L'annulation de la délibération n° 2018/4352 du 17 décembre 2018 ;
- La condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2000 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.
Fait à Lyon, le 3 mai 2019

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Vogue d'été 2019 à la Confluence (Direction Economie Commerce et artisanat - Service Commerce non sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit ;

Vu l'arrêté municipal du 15 février 1980 portant sur la réglementation de l'installation des fêtes foraines et divers établissements forains sur le domaine public ;

Vu l'arrêté du 15 mars 2019 portant sur les tarifs de l'occupation du domaine public à compter du 15 mars 2019 ;

Vu l'article R 1337-6 du code de la santé publique ;

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission communale consultative de sécurité publique du 30 avril 2019 et sous réserve de l'avis favorable de la visite de sécurité réunie sur site le mardi 7 mai 2019 ;

Considérant que pour garantir l'ordre, la sûreté et la tranquillité publics, il convient de prendre des mesures spécifiques à l'implantation et au fonctionnement des métiers forains sur la vogue d'été de la Confluence dans le 2ème arrondissement de Lyon.

Arrête :

Article Premier. - Dates de la Vogue d'été 2019 à la Confluence

La Vogue d'été 2019 à la Confluence est autorisée à se tenir à compter du mercredi 8 mai 2019 jusqu'au dimanche 16 juin 2019 sur le tènement immobilier situé 75/79 quai Perrache à Lyon 2ème arrondissement.

Art. 2. - Autorisations individuelles

Les autorisations d'installation et d'exploitation sur le site de la vogue d'été à la Confluence sont délivrées et ne prennent effet qu'après paiement, par les permissionnaires, des droits d'occupation du domaine public prévus par l'arrêté du 15 mars 2019, lors de la distribution des places qui aura lieu le jeudi 2 mai 2019 à partir de 9 heures sur le site.

L'autorisation, à titre précaire et révocable, est strictement personnelle, et ne peut être cédée, louée, prêtée, même à titre gratuit, à d'autres forains sous peine de retrait immédiat, provisoire ou définitif.

Elle est délivrée dans les conditions fixées par l'arrêté municipal en date du 15 février 1980, portant réglementation de l'installation des fêtes foraines et divers établissements forains, sur le domaine public et est soumise à l'autorisation d'ouverture délivrée par la commission municipale de sécurité publique lors de la visite de réception.

Art. 3. - Montage et démontage des métiers

Le montage des métiers est autorisé du jeudi 2 mai 2018 après la distribution des emplacements au mardi 7 mai 2019, et le démontage du lundi 17 juin au vendredi 21 juin 2019. L'ensemble du site devra être évacué le vendredi 21 juin 2019 à 20 heures.

Le montage et le démontage des installations foraines est interdit à partir de 22 heures.

Si le montage des métiers n'a pas commencé, sans justification, 48 heures avant l'ouverture de la fête, l'emplacement est à la disposition de la Ville.

Aucun démontage avant la fin de la fête n'est autorisé sauf dérogation dûment justifiée. Dans le cas contraire, la Ville de Lyon se réserve le droit d'appliquer les sanctions prévues par l'arrêté municipal du 15 février 1980.

L'installation de coups de poings, jeux de force de toute nature, barbes à papa et autres bancs volants, doit impérativement faire l'objet d'une demande écrite, et se conformer aux règles de sécurité en vigueur. Ces installations font l'objet d'une autorisation délivrée par le Maire, l'emplacement attribué doit respecter l'alignement des baraques.

Art. 4. - Fluides

Les demandes de branchement d'eau et d'électricité doivent être faites par les forains.

Les dépenses d'eau et d'électricité sont à la charge des forains y compris les dépenses de raccordement.

Art. 5. - Fonctionnement de la Vogue d'été 2019 à la Confluence

1 - Fonctionnement des métiers

- lundi, mardi, jeudi : 20h à 23h,

- mercredi : 14h à 23h,

- vendredi : 20h à 24h,

- samedi : 14h à 1h,

- dimanche et jours fériés : 14h à 23h.

2 - Fonctionnement de la musique

Une sonorisation discrète des métiers (micro, musique, klaxon, armes automatiques, sirènes, coups de poing, etc...) est autorisée de 14 heures à 19 heures.

L'article 69 chapitre 1 titre 4 du règlement des fêtes foraines de la Ville de Lyon stipule que les appareils de diffusion ou d'amplification de toute nature doivent être dirigés vers le sol ou à l'intérieur des métiers.

En aucun cas l'installation de ce type d'appareil n'est autorisée à l'extérieur du ou des métiers.

Toute diffusion de musique amplifiée en dehors des horaires autorisés sera sanctionnable quel que soit le volume de diffusion.

La Ville de Lyon se réserve le droit d'effectuer des contrôles inopinés sur le non-respect des horaires et jours de fonctionnement. Ces contrôles seront réalisés par des agents assermentés (Police municipale, Police nationale et Direction de l'écologie urbaine) et des agents de la Direction Economie, Commerce et artisanat.

Art. 6. - Prescriptions relatives à la sécurité

Chaque forain admis sur le site doit impérativement respecter les prescriptions suivantes :

- L'interdiction d'installation d'enseigne ou de publicité lumineuses ou non, tournées vers l'autoroute ;

- L'obligation de ne pas diriger des éclairages, halogènes, spots ainsi que tous autres faisceaux lumineux en direction de l'autoroute ;

- Les métiers ouverts, les grimettes et accès divers ne doivent pas empêcher le cheminement des piétons, ni l'accès permanent des services de secours et d'incendie ;

- Les installations électriques doivent respecter la réglementation en vigueur ;

- Les logettes électriques provisoires doivent être conformes à la législation en vigueur et placées hors de portée du public ;

- Les calages, montages, prises de terre des métiers forains sont vérifiés par une société de contrôle des métiers forains ;

- Toutes observations émanant de la commission municipale de sécurité lors de son passage doivent être respectées. La Ville de Lyon se chargera de ce respect. A défaut, le manège concerné ne pourra ouvrir qu'après avis favorable de la commission.

En outre, les forains doivent transmettre à la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'artisanat, Service au commerce non sédentaire, préalablement à l'ouverture au public de la fête, une attestation de bon montage de son établissement, conformément aux normes fixées par le constructeur et la législation en vigueur. A défaut, le métier ne peut pas ouvrir.

La visite de réception de la commission de sécurité a lieu le mardi 7 mai 2019 à 14 heures.

La présence de tous les forains est obligatoire et les métiers doivent être ouverts.

Lors de cette visite et durant toute la durée de la fête, le propriétaire du métier doit être en mesure de fournir tous documents relatifs à la sécurité ou à l'assurance de son métier.

Tout établissement non agréé par la société de contrôle des métiers forains et la commission municipale de sécurité publique en raison de l'absence de son propriétaire ne peut ouvrir.

En cas d'alerte météorologique, les industriels forains devront respecter les prescriptions des autorités municipales imposant la fermeture des métiers forains dans le but d'assurer la sécurité des métiers ainsi que celle des exposants et des visiteurs.

Art. 7. - Protection, entretien et respect du terrain

L'installation des métiers ne doit, en aucun cas, entraîner de dégradations sur le site. Toute dégradation ou tout dommage sur le site seront dûment constatés et feront l'objet d'une facturation pour réparation.

Il est strictement interdit de creuser le sol, de déverser des huiles, d'installer des câbles électriques en dehors des gaines prévues à cet effet et des tuyaux d'eau sur les allées de circulation.

La pose d'une protection sous les métiers risquant de polluer le sol est obligatoire. Les réparations de métiers ou de véhicules sont interdites.

Aucune évacuation d'eaux usées n'est tolérée sur le site.

Les forains sont responsables des incidents ou accidents générés par le non-respect de ces consignes.

Les forains doivent respecter la propreté du terrain pendant et après le déroulement de la vogue :

- Ils doivent veiller à la propreté de leurs installations et des abords durant toute la durée de la fête ;

- Lors de leur départ, ils doivent nettoyer leur emplacement et ne pas laisser de débris ni d'encombrants sur le site.

Art. 8. - Prescriptions diverses

1. Alcool

La vente, la consommation et l'attribution sous forme de lot d'alcool sont interdites sur la fête.

2. Armes et attractions indécentes

La vente, l'usage et l'offre d'armes blanches et d'objets neufs ou d'occasion ayant l'apparence d'une arme à feu, destinés à lancer des projectiles rigides, sont interdits sur la fête.

Tout métier allant à l'encontre du respect des mœurs et de la morale est interdit.

3. Véhicules

Le stationnement de véhicules de traction, atelier, transport, et de caravanes est interdit dans les allées après l'ouverture de la fête.

4. Animaux

L'article L 214-4 du code rural prévoit que « l'attribution en lot ou prime de tout animal vivant, à l'exception des animaux d'élevage dans le cadre de fêtes, foires, concours et manifestations à caractère agricole est interdite ».

L'article L 214-7 du code rural prévoit que « la cession, à titre gratuit ou onéreux, des chiens et des chats et autres animaux de compagnie dont la liste est fixée par un arrêté du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de l'environnement est interdite dans les foires, marchés, brocantes, salons, expositions ou toutes autres manifestations non spécifiquement consacrés aux animaux ».

Les poissons rouges sont classifiés comme animaux domestiques/animaux de compagnie et leur attribution ou leur vente est interdite sur la fête.

Art. 9. - Sanctions

Toutes infractions aux présentes dispositions sont sanctionnées conformément à l'arrêté municipal en date du 15 février 1980 et aux dispositions légales en vigueur.

Art. 10. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art 11 - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 23 avril 2019

*L'Adjointe au Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée au Commerce et Artisanat,
Développement Economique,
Fouziya BOUZERDA*

Marché du Ramadan 2019 (Direction Economie Commerce et artisanat - Service Commerce non sédentaire)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-24, L 2122-27-1°, L 2122-28, L 2212-2-3°, L 2212-5, L 2213-6;

Vu la demande du Conseil Régional du culte musulman - M. Benaïssa Chana – 23 rue du Dauphiné 69003 Lyon, d'organisation du marché du Ramadan ;

Sous réserve de l'avis favorable de la commission communale de sécurité et sous réserve de l'avis favorable de la commission de sécurité réunie sur site le premier jour du ramadan à 11 h 30 pour la visite de réception ;

Considérant que dans l'intérêt de la sécurité et de la tranquillité publique, ainsi que pour maintenir une bonne gestion du domaine public, il convient de réglementer l'organisation du site ;

Arrête :

Article Premier - Le marché du Ramadan est autorisé du 5 mai ou 6 mai (suivant les informations données par la Grande Mosquée de Lyon) au 4 juin 2019 de 12 heures à 20 heures sur la place Djebraïl Bahadourian à Lyon 3ème arrondissement, avec mise en place au plus tôt à 11 heures et rangement à compter de 19 heures. La place reste libre de tout étal jusqu'à 11 heures et à partir de 19 h 45.

Art. 2. - Le marché s'installera :

- sur le côté Ouest de la place Djebraïl Bahadourian, le long de l'école Painlevé entre la rue Villeroy et la rue Saint-Jacques en laissant libre la voie d'accès pompier.

- Au Nord de la place Djebraïl Bahadourian, au droit de la rue Saint-Jacques, à l'Ouest de la rue Moncey sur environ 40m.

Les exposants ayant des étals réfrigérés seront regroupés au plus près des armoires électriques.

Art. 3. - Le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les exposants :

- rue Pierre Corneille entre la rue Chaponnay et la rue Villeroy,

- rue Saint Jacques entre la rue Villeroy et l'avenue de Saxe.

Art. 2. - Circulation des véhicules de 11 heures à 19 h 45 :

La circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police :

- rue Saint-Jacques entre l'avenue de Saxe et la rue Villeroy,

La circulation des véhicules sera interdite sauf pour les exposants :

- rue Pierre Corneille entre la rue Chaponnay et la rue Saint Jacques,
- rue St Jacques entre la rue Chaponnay et la rue Saint Jacques.

La circulation des véhicules s'effectuera à double sens :

- rue Moncey partie comprise entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Saint-Jacques.

La desserte des riverains devra être assurée en permanence ainsi que l'accès éventuel des véhicules des services de sécurité, d'incendie et de propreté publique.

La réglementation relative à la circulation sera signalée de façon très apparente par les soins de l'organisateur de la manifestation conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 8ème partie : signalisation temporaire).

Art. 5. - Les organisateurs devront respecter les prescriptions notifiées dans le Procès-verbal de la Commission de sécurité publique dans laquelle a été étudié ce dossier.

Art. 6. - Une notice d'information élaborée par la mission interministérielle de sécurité sanitaire des aliments, jointe à cet arrêté, précise les règles d'hygiène alimentaire et d'information du consommateur associées à la vente de produits, à respecter par les exposants.

Art. 7. - Le Conseil Régional du culte musulman prendra toutes les dispositions nécessaires afin de limiter les risques de piqûres par des hyménoptères tels que les guêpes, abeilles ou frelons sur le marché. Ainsi, toutes les marchandises ne seront pas déballées simultanément, les pâtisseries seront protégées de moustiquaires ou de films plastiques, les étals de vente de ces produits ne seront pas implantés aux entrées du marché pour éviter les risques de réactions agressives de ces insectes.

Art. 8. - Afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation, les membres du Conseil Régional du Culte Musulman seront clairement identifiés (tee-shirt). Ils seront au nombre de 4 personnes en semaine et de 8 personnes le week-end.

Art. 9. - Le Conseil Régional du Culte Musulman devra remettre aux autorités communales, lors de la commission de sécurité sur site, la liste nominative des vendeurs (nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, photocopie de leur pièce d'identité) ainsi que le plan représentatif du marché (périmètre, accès, nombre d'étals).

Art. 10. - Le Conseil Régional du Culte Musulman prendra attache chaque jour à 12 heures sur le site du marché avec la Police municipale afin de leur remettre :

- La liste nominative à jour des vendeurs et le plan de leurs positionnements sur le marché ;
- Les noms, prénoms et coordonnées téléphoniques des membres de l'association prévus à l'article 8.

Art. 11. - Le Conseil Régional du Culte Musulman s'engage à tenir à disposition des contrôles éventuels de police et de la Direction des Services vétérinaires, la liste nominative des vendeurs, et à sensibiliser et à accompagner les exposants qui déposeront leurs déchets dans l'espace réservé, entre barrières, à l'angle Nord/Est de l'emprise autorisée du marché (côté école primaire Painlevé).

Art. 12. - La responsabilité du Conseil Régional du Culte Musulman est pleinement engagée dans la bonne exécution des différentes prescriptions émises par les différents services.

Art. 13. - Dès la fin de la manifestation, les lieux devront être rendus propres par l'organisateur.

Art. 14. - La Ville de Lyon perçoit, au titre de l'occupation du domaine public, une redevance de 450 € qui sera réclamée par la Trésorerie Lyon Municipale et Métropole de Lyon.

Art. 15. - Le présent arrêté sera applicable dès qu'il aura été procédé à sa publication et à sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 16. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Lyon, le 3 mai 2019

L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué à la Sécurité, Salubrité
Tranquillité Publique, Déplacements,
Eclairage Public,
Jean-Yves SECHERESSE

Modification au Règlement Général de la Circulation - Arrêtés permanents (Délégation Générale au Développement Urbain - Direction des Déplacements Urbains)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35562	Abrogation - Voie réservée sur Avenue Lacassagne Lyon 3 (circulation)	L'arrêté 2014RP30305 du 17/11/2014, portant sur la mesure - Voie réservée est abrogé.	17/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35563	Abrogation - Voie réservée sur Avenue Lacassagne Lyon 3 (circulation)	L'arrêté 2009RP04094 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Voie réservée est abrogé.	17/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35566	Voie réservée Avenue Lacassagne, sur le Côté Sud, dans le sens Ouest-Est, du n°50 jusqu'à la Rue Feuillat Lyon 3 (circulation)	"Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des cycles et véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun Avenue Lacassagne(3), sur le Côté Sud, dans le sens Ouest-Est, du n°50 jusqu'à la Rue Feuillat(3). Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route."	17/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35567	Voie cyclable Avenue Lacassagne, sur le Côté Sud, de la Rue Feuillat jusqu'à la Rue des Mobiles Lyon 3 (circulation)	Il est créé une bande cyclable dans le sens de la circulation réservée exclusivement aux cycles à deux ou trois roues Avenue Lacassagne(3), sur le Côté Sud, de la Rue Feuillat(3) jusqu'à la Rue des Mobiles(3).	17/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35682	Abrogation - Cédez le passage sur Rue Docteur Horand et Rue du Bourbonnais Lyon 9 (circulation)	L'arrêté 2009RP07870 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Cédez le passage est abrogé.	26/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataire	Date d'effet
2019RP35683	Stop à l'intersection de la Rue Docteur Horand et de l'Avenue Joannès Masset Lyon 9 (circulation)	A l'intersection de la Rue Docteur Horand(9) et de l'Avenue Joannès Masset(9), les conducteurs circulant Rue Docteur Horand(9) dans le sens Est / Ouest sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	26/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	date de parution au BMO
2019RP35684	Cédez le passage à l'intersection de l'Avenue Joannès Masset et de la rue du Bourbonnais Lyon 9 (circulation)	A l'intersection de l'Avenue Joannès Masset(9) et de la Rue du Bourbonnais (9), les conducteurs circulant Avenue Joannès Masset (9) sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	26/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35705	Zone de rencontre Archives Lyon 2 (circulation)	"La zone dénommée Archives, composée de : - Place des Archives (2), - Cours Charlemagne, entre le Cours Suchet (2) et la rue Dugas-Montbel (2), - Rue Dugas-Montbel, entre le Cours Charlemagne et la rue Gilibert (2) constitue une zone de rencontre au sens de l'article R.110-2 du code de la route. Tout stationnement d'un véhicule sur l'aire de rencontre, en dehors des emplacements aménagés à cet effet, est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route. Les règles de circulation définies à l'article R. 110-2 du code de la route y sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation. L'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable pour une zone de rencontre. Horaires et véhicules autorisés à l'accès à la Zone de Rencontre bornée : - De 6 heures à 11h30, du lundi au samedi pour les véhicules de livraison et la desserte de la zone de rencontre. - De 11h30 à 6 heures et le dimanche : la borne est en position haute et s'abaisse seulement sur appel à l'interphone. "	26/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35675	Cédez le passage à l'intersection du Cours de Verdun Perrache et du Cours de Verdun Perrache Contre-Allée Sud Lyon 2 (circulation)	A l'intersection du Cours de Verdun Perrache et du Cours de Verdun Perrache Contre-Allée Sud, les conducteurs circulant Cours de Verdun Perrache (2), Contre-Allée Sud, sens Ouest-Est, sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	26/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP35676	Cédez le passage à l'intersection des Cours de Verdun Gensoul et des Cours de Verdun Gensoul Lyon 2 (circulation)	A l'intersection du Cours de Verdun Gensoul (2) et de la voie de sortie du Centre d'Echange de Lyon Perrache (2), les conducteurs circulant sur la voie de sortie du Centre d'Echange de Lyon Perrache sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.	26/04/2019	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des déplacements urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5680	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Berthe Morisot	des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
5681	Association Troi3 et le groupe Unagi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Peinture Fraîche à la Halle Debourg	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée de Fontenay	côté Ouest, le long de la Halle Debourg	A partir du jeudi 2 mai 2019, 7h, jusqu'au dimanche 12 mai 2019, 23h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5682	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Longue durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Longue	A partir du mercredi 1 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
				Rue Longue	de part et d'autre du chantier entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Longue	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Lanterne	entre la rue Longue et la rue de la Platière	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longue	entre la rue Chavanne et le quai de la Pêcherie entre la rue Lanterne et le quai de la Pêcherie	
5683	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	sur 10 m côté façade au "Sud" de la rue Longue	A partir du mercredi 1 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
5684	Entreprise 2B Aménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une emprise de chantier	la mise en place d'un dépôt des matériaux sera autorisée	Rue du Boeuf	sur 9 m en face du n° 22	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019
			la mise en place d'une emprise de chantier et une réduction de chaussée seront autorisées		sur 2 m sur la chaussée située au droit du n° 22	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019, de 7h à 19h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 22, sauf du samedi 19 heures au lundi 7 heures	
5685	Entreprise Sape	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue de Sèze	sur la zone de desserte située au droit du n° 60	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au dimanche 2 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5686	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jean Moulin	sur les emplacements d'autocars situés au droit des n° 3 et 4	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 31 janvier 2020
5687	Association la Passerelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du vide-grenier de l'association	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place de la Croix-Rousse	contre-allée Nord, côté Sud	Le dimanche 26 mai 2019, de 5h à 12h
			l'installation de stands sera autorisée		contre-allée Ouest, côté Est	Le dimanche 26 mai 2019, de 5h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5688	Entreprises Colas Raa/ Maia Sonnier/ Legros Tp/ Id Verde et Monin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Saint-Nizier	sur 10 m, au droit du n° 3	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au jeudi 4 juillet 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour les véhicules détenteurs d'une carte GIG- GIC			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5689	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Gambetta	sens Est/Ouest, sur 40 m au droit du n° 68	Le vendredi 3 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir bus à contre-sens		sens Ouest/Est, sur 40 m au droit du n° 68	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, sur 40 m au droit du n° 68	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 35 m au droit du n° 68	
5690	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Auguste Comte	entre le n° 29 et n° 33	A partir du vendredi 3 mai 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant sauf pour les véhicules de l'entreprise		côté impair, entre le n° 29 et n° 33	
5691	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair, sur 21 m au droit du n° 179/181	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019
5692	Etablissement Sauvage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	au droit du n° 4, sur une longueur de 5 m	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5693	Entreprise Gaëtan Jude Conseil Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sully	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 20	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au dimanche 2 juin 2019
5694	Entreprise Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Rue Ribot	sur 5 m, au droit du n° 13	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 13 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 13	
5695	Entreprise Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages géotechniques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Montée Saint-Laurent	au droit du n° 23	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 23	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5696	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Quai Victor Augagneur	sur 30 m, au droit du n° 5	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 9h à 16h
				Rue de Bonnel	sur 30 m, au droit du n° 1	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	côté impair, sur 30 m au droit du n° 5	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019
				Rue de Bonnel	sur 30 m, au droit du n° 1	
5697	Entreprise Solair	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur la zone de desserte située au droit du n° 4 au droit du n° 4, zone de desserte comprise	Les vendredis 3 mai 2019 et lundi 6 mai 2019, de 7h à 19h
5698	Entreprise Slpib	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	la mise en place d'une base-vie sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Masséna	sur 4 m, au droit du n° 72 au droit du n° 72	A partir du vendredi 3 mai 2019 jusqu'au lundi 3 juin 2019
5699	Entreprise Blb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la construction d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Saint-Jean de Dieu	trottoir Nord, sur 80 m à l'Est de la rue Jean Grolier sur 80 m à l'Est de la rue Jean Grolier	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au jeudi 31 décembre 2020
5700	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté pair, sur 7 m au droit du n° 46	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au dimanche 2 juin 2019
5701	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un carrefour à feux	la circulation des véhicules sera interdite la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Anselme Rue Chazière Rue Bony Rue Chazière Rue Anselme Rue Bony Rue Anselme Rue Chazière	entre la rue Chazière et la rue Bony lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur cette zone dans les deux sens de circulation entre la rue Anselme et la rue Bony lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise sur cette zone sur 30 m de part et d'autre de la rue Chazière sur 30 m de part et d'autre de la rue Anselme sur 30 m à l'Est de la rue Bony des deux côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre de la rue Anselme des deux côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre de la rue Chazière des deux côtés de la chaussée sur 30 m à l'Est de la rue Bony	A partir du vendredi 3 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5702	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Fayolle		A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au vendredi 3 mai 2019, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté pair, sur 30 m au droit du n° 26
5703	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bleton	entre la rue Bony et le n° 3	A partir du mercredi 1 mai 2019 jusqu'au mercredi 31 juillet 2019
5704	Entreprise Jf Plomberie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Cours Vitton	au droit du n° 106	A partir du jeudi 2 mai 2019, 7h, jusqu'au lundi 6 mai 2019, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5705	Entreprise Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'opérateur France Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Victor Basch	côté Sud, entre le n° 8 et le cours Gambetta	Les jeudi 9 mai 2019 et vendredi 10 mai 2019
5706	Monsieur Djilani Alexandre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	côté Ouest, sur 15 m au droit du n° 14	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
5707	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Michel Félizat	entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot (de part et d'autre de l'emprise de chantier)	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains	Rue André Bollier	sens Est/Ouest, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Michel Félizat	des deux côtés de la chaussée, entre la rue André Bollier et la rue Clément Marot	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue André Bollier	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 8h à 17h
5708	Etablissement Ninkasi Ale House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des soirées Route Arc en Ciel	des animations seront autorisées	Square du Professeur Galtier	sur la terrasse du demandeur	Les vendredi 31 mai 2019 et samedi 1 juin 2019, de 13h à 1h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 31 mai 2019, 8h, jusqu'au dimanche 2 juin 2019, 2h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5709	Entreprise Jacquet Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mercredi 5 juin 2019
5710	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Jacques	contre-allée, entre la rue Moncey et la rue Saint-Jacques	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5711	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de renouvellement HTA	la circulation des piétons sera balisée et maintenue en permanence au droit des fouilles par des ponts piétons	Rue Jules Brunard	entre le n° 31 et la rue Pierre Robin	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Pierre Robin	entre le n° 15 et la rue Jules Brunard	
				Rue Jules Brunard	côté impair, entre le n° 31 et la rue Pierre Robin	
			Rue Pierre Robin	côté impair, entre le n° 15 et la rue Jules Brunard		
5712	Entreprise Eft	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Rue Servient	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 9h à 16h
				Rue Garibaldi	trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue Servient	
				Rue Servient	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est de la rue Garibaldi	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h
				Rue Garibaldi	trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue Servient	
5713	Etablissement français du sang	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un véhicule d'intervention sur trottoir	le stationnement pour un véhicule d'intervention sera autorisé sur trottoir	Rue de Marseille	trottoir Est, sur 20 m au Nord de la rue de l'Université	Le lundi 13 mai 2019, de 8h à 17h30
5714	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Fromagerie	entre la rue Paul Chenavard et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 21 juin 2019
				Rue Pleney	entre la rue Longue et la rue de la Fromagerie	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Fromagerie	entre la rue Paul Chenavard et la rue du Président Edouard Herriot	
				Rue Pleney	entre la rue Longue et la rue de la Fromagerie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Fromagerie	entre le n° 7 et la place Saint-Nizier	
les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	au débouché sur la rue du Président Edouard Herriot					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5715	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Sainte-Hélène	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le jeudi 9 mai 2019, de 9h à 15h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens			Les lundi 13 mai 2019 et mardi 14 mai 2019, de 9h à 15h30
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"		au débouché sur la rue de la Charité	Le 13 et 14 mai 2019 de 9 h à 15h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 25 m en face du n° 25	Le jeudi 9 mai 2019, de 9h à 15h30
5716	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'entreprise	Rue de Trèves	au droit du n° 8	Les lundi 13 mai 2019 et mardi 14 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5717	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Saint-Cyr	trottoir Ouest / Est entre l'ouvrage SNCF et le n° 51	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord/ Sud entre le n° 55 et l'ouvrage SNCF	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord / Sud	
5718	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Passet	trottoir Nord, entre la rue de Marseille et la rue Pasteur	Le lundi 13 mai 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de Marseille et la rue Pasteur	
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Marseille côté Ouest, sur 15 m au Sud de la rue Passet		
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Passet des deux côtés, entre la rue de Marseille et la rue Pasteur		
			au débouché de la rue de Marseille			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5719	Entreprise Rhône Jardin Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer l'abattage d'arbre	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11" la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Montribloud	au droit du n° 13	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019, de 9h à 17h
5720	Ville de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pré Gaudry	côté impair, sur 15 m au droit du n° 3	Le jeudi 16 mai 2019
5721	Etablissement Ojap Sushi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	au droit du n° 182, sur une longueur de 16 m	A partir du mardi 30 avril 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5722	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des cycles sera interdite	Rue Paul Lintier	dans la bande cyclable à contresens, entre la place Bellecour et la rue du Plat	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019, de 7h30 à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue du Plat et la place Bellecour	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, entre la rue du Plat et la place Bellecour	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue du Plat	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019, de 7h30 à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité "STOP"			
5723	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	entre la rue Saint-Isidore et l'impasse Sablon	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au jeudi 13 juin 2019
5724	Entreprises Spl Part Dieu - Colas - Aximum - SnCF	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Georges Pompidou	entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du mercredi 1 mai 2019 jusqu'au dimanche 30 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		Taxis	
			la desserte des riverains suivants sera autorisée avenue Georges Pompidou, entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle		Hôtel Mercure - Ibis	
					Vinci Construction	
					Chantier Effia	
					Eiffage	
					SnCF Réseau	
	SnCF gares et Connexions					

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5725	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	sur 20 m, au droit du n° 7	Le lundi 20 mai 2019
5726	Association Mej Croix-Rousse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Carnaval de la Croix-Rousse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	sur 20 mètres au droit du n° 33	Le mercredi 15 mai 2019, de 8h à 20h
			un défilé costumé sera autorisé sur les trottoirs	Boulevard de la Croix-Rousse		Le mercredi 15 mai 2019, de 14h30 à 15h30
				Rue Philippe de Lassalle		
				Rue Denfert Rochereau		
5727	Entreprise Cinéfabrique / Monsieur Clément Amouroux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du tournage d'un film	la circulation des véhicules pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue Claude Debussy	entre la rue Albert Camus et le n° 15	Le vendredi 10 mai 2019, de 14h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	sur 10 mètres au droit du n° 2	Les lundi 6 mai 2019 et mardi 7 mai 2019, de 9h à 19h
				Rue Marcel Mérieux	sur 10 mètres au droit du n° 170	Les mercredi 8 mai 2019 et jeudi 9 mai 2019, de 9h à 19h
				l'installation de matériel technique sera autorisée sur le trottoir	Square Edouard Mouriquand	au Sud du n° 1
5728	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue André Philip	sur 40 m, au droit de la rue Verlet Hanus	Le jeudi 2 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Verlet-Hanus	entre la rue André Philip et la rue Clos Suiphon	
5729	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un remplacement d'un transformateur Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garibaldi	côté impair, entre le n° 339 et le n° 341	Les lundi 6 mai 2019 et mardi 7 mai 2019
5730	Association Réseau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation culturelle	la déambulation d'une fanfare sera autorisée sur les trottoirs	Quai Rambaud	côté Saône sur la promenade entre le cours Suchet et le jardin aquatique Jean Couty	Le samedi 4 mai 2019, de 16h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5731	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Docteur Bouchut	entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 14 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Ouest/Est, entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	
5732	Musée d'art contemporain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une exposition	chaque dimanche, une animation sera autorisée	Quai Charles de Gaulle	parvis du Musée n° 81	A partir du dimanche 5 mai 2019 jusqu'au dimanche 7 juillet 2019, de 11h à 18h
5733	Entreprise Jean Lefèbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Desaix	entre la rue des Cuirassiers et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5734	Etablissement Bar la Madone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du premier anniversaire de l'établissement	des animations seront autorisées	Place des Capucins		Le dimanche 5 mai 2019, de 15h à 21h
			des installations seront autorisées			Le dimanche 5 mai 2019, de 14h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur 10 mètres au droit du n°2
5735	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte-Marie	sur 40 m, au droit du n° 32	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 32	
5736	Menuiserie Jambon Gaudioz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté impair, sur 10 m au droit du n° 73	Le mardi 7 mai 2019
5737	Entreprise Proef France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre optique Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vauban	sur 15 m emplacement de dessert au droit de l'immeuble situé au n°153	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
5738	Entreprise Oblis (Les Cent Ciels)	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	sur 5 m, au droit du n° 39	A partir du mardi 7 mai 2019 jusqu'au jeudi 6 juin 2019
5739	Entreprise Si2p	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Humilité	côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	Le lundi 13 mai 2019, de 12h à 18h
5740	Entreprise Drancourt Charpente Couverture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ney	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 39-41	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5741	Entreprise Maia Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place de la Comédie	au droit des zones d'activité du chantier	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h à 17h
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
5742	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre le n° 314 et le n° 316	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 314 et le n° 316	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h30 à 16h30
5743	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	côté Ouest, sur 30 m au droit du n° 12	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5744	Entreprise Aybat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	sur 10 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
5745	Association Dem' Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marc Antoine Petit	sur 15 m, au droit du n° 7	Le jeudi 9 mai 2019
5746	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Chaponnay	trottoir pair, sur 30 m au droit du n° 64	Le jeudi 9 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Vendôme et la rue Edison	Le jeudi 9 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 64	Le jeudi 9 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Vendôme	Le jeudi 9 mai 2019, de 9h à 16h
			les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
5747	Entreprise Etf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose d'un abri bus	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Boulevard Marius Vivier Merle	au droit de l'abri bus face à la gare de la Part Dieu	A partir du dimanche 12 mai 2019 jusqu'au mardi 14 mai 2019, de 1h30 à 3h40

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5748	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Montée de la Butte	au carrefour avec le quai Saint-Vincent	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la signalisation par feux tricolores sera suspendue et fonctionnera à l'orange clignotant		sens Nord / Sud, au débouché sur le quai Saint-Vincent	
			les véhicules circulant dans le sens Nord / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			
5749	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Montagny	trottoir Ouest, entre la route de Vienne et la rue des Jasmins	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mardi 14 mai 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue des Jasmins et la route de Vienne	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Henri Barbusse et la route de Vienne	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au mardi 14 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché de la rue des Jasmins	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mardi 14 mai 2019
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
5750	Entreprise Buty Echaffaudage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un échaffaudage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Algérie	entre le n°15 et la place Tobie Robatel	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
				Place Tobie Robatel	entre la rue d'Algérie et le n°2	
5751	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Docteur Edmond Locard	sur 20 m au droit de l'accès à l'impasse du Point du Jour, lors de phase de terrassement de la chaussée	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		par tronçons successifs	
			la circulation pourra être interrompue ponctuellement	Impasse du Point du Jour	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des 2 côtés de la chaussée par tronçons successifs	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		Rue Docteur Edmond Locard	sur 30 m au droit de l'accès à l'impasse du Point du Jour	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5752	Entreprise Altitude Service	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur la zone de desserte située au droit du n°23	Le lundi 6 mai 2019, de 7h à 19h
5753	Entreprise Giraud-Pollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	au droit des n°11 / 12	A partir du lundi 6 mai 2019, 7h, jusqu'au mardi 7 mai 2019, 19h
5754	Entreprise Jean Lefèbre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Vincent de Paul	entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
des deux côtés de la chaussée, entre la rue Pierre Delore et la route de Vienne	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019					
au débouché sur la rue Pierre Delore	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 7h à 17h30					
5755	Monsieur Nunyava Christian	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	au droit du n°17	A partir du lundi 6 mai 2019, 7h, jusqu'au mardi 7 mai 2019, 19h
5756	Ville de Lyon - Direction de l'éclairage public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau d'éclairage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomès	sur 10 m de part et d'autre du n°3	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h30 à 16h
5757	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancement du chantier	Mail de Fontenay	sur 20 m, de part et d'autre du n° 15	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 15						

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5758	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de vanne d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Garibaldi	voie Ouest, sens Nord/Sud, sur 30 m de part et d'autre de la rue Cuvier	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h	
				Rue Cuvier	au carrefour avec la rue Garibaldi		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Garibaldi	sur 30 m de part et d'autre de la rue Cuvier	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	des deux côtés de la contre-allée au droit de l'immeuble situé au n°100						
5759	Entreprise Azimuth Capital	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Rue Barrême	au droit du n°22	Le mardi 7 mai 2019, de 7h à 19h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
5760	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de trottoirs suite à construction	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Nestor	entre les n° 37 et n° 43	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre les n° 37 et n° 43		
5761	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Capitaine Robert Cluzan	entre la rue Salomon Reinach et la rue de l'Université	Le lundi 6 mai 2019, de 7h30 à 16h30	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Salomon Reinach et la rue de l'Université	Le lundi 6 mai 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au débouché sur la rue Salomon Reinach	Le lundi 6 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»				
5762	Entreprise Sondalp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un bac de décanation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ravat	entre le n° 44 et le quai Perrache	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au samedi 25 mai 2019	
5763	Entreprise Spie Citynetworks	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle pour le compte de la Ville de Lyon	la circulation des piétons sera interdite	Cours Richard Vitton	côté pair, entre le n° 90 bis et le n° 92 bis	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mardi 14 mai 2019, de 7h30 à 17h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 99 et le n° 105		
					côté pair, entre le n° 90 bis et le n° 92 bis		
côté impair, entre le n° 99 et le n° 105							
5764	Entreprise Guillet & Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Burdeau	au droit des n°23 à 33	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n°23 à 33		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5765	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'opérateur de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Aqueducs	au droit des n°29 à 35	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019, de 7h à 17h
5766	Entreprise Hydro-géotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques dans le cadre de la création du métro E	la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés le stationnement des riverains bloqué par l'emprise de chantier sera autorisé le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée du Gourguillon	entre les n° 36 à 44 pour accéder au n° 42 dans l'emprise de chantier située entre les n° 36 à 44 des deux côtés de la chaussée entre les n° 36 à 44	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5767	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joliot Curie	sur l'intégralité du parking situé en face des n° 41 /43	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5768	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules sera interdite	Rue de Tourvielle	entre la rue François Genin et la rue Mère Elisabeth Rivet, de part et d'autre de la zone de chantier entre la rue François Genin et la rue Mère Elisabeth Rivet	Le lundi 13 mai 2019, de 9h à 16h
5769	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques de la future ligne du métro E	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	sur le trottoir situé entre les n° 25 à 35 les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé entre les n° 25 à 35	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5770	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Enedis	la circulation des véhicules sera interdite la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Benoist Mary	par tronçons successifs entre l'accès au n° 71 et la rue de la Favorite, du lundi au vendredi, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise par tronçons successifs entre l'accès au n° 71 et la rue de la Favorite, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise des deux côtés de la chaussée, par tronçons successifs entre l'accès au n° 71 et la rue de la Favorite	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 7h30 à 17h30 A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5771	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de canalisations et branchements pour le compte d'Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Fiacre	côté impair (Est)	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP			A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 5 juillet 2019, de 8h à 17h
5772	Entreprise Sols Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	entre l'avenue Georges Pompidou et la rue d'Aubigny	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au samedi 29 juin 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud/Nord, entre l'avenue Georges Pompidou et la rue d'Aubigny	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
5773	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée pour le compte du Sytral dans le cadre des travaux du tramway T6	la circulation des piétons sera gérée par un balisage et du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue Simon Fryd	trottoir Nord à l'angle de l'avenue Jean-Jaurès	Le jeudi 9 mai 2019, de 9h à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour un engin de levage		sur la plateforme tramway neutralisée par les travaux à l'angle de l'avenue Jean-Jaurès	
5774	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Moissonnier		A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			entre le n° 7 et l'avenue Lacassagne

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5775	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Marché	côté impair sur 5 m au droit du n°3 (au droit de la chambre située sur la place personne à mobilité réduite)	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h30 à 17h
				Rue Eugène Baudin	côté pair, sur 10 m au droit du n°4	
5776	Entreprise Ranc et Genevois	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-François de Salles	trottoir pair, entre le n° 2 et la rue Sala	Le lundi 13 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre le n° 2 et la rue Sala	
5777	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Elie Rochette	entre la rue Marc Bloch et la rue Père Chevrier	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mercredi 22 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Marc Bloch et la rue Père Chevrier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5778	Ville de Lyon - Direction de la voirie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	côté pair sur 10 m face au n°17	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h à 17h
5779	Association Mouvement de Palier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Lyon O Déchet	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jonas Salk	des deux côtés, au droit du n°12	A partir du samedi 18 mai 2019, 9h, jusqu'au dimanche 19 mai 2019, 21h
5780	Entreprise Carré Roosevelt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de l'animation commerciale Carré Roosevelt en Fête	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	contre-allées Sud et Nord, le long des immeubles entre la rue Duguesclin et l'avenue Maréchal de Saxe	A partir du mercredi 15 mai 2019, 16h, jusqu'au samedi 18 mai 2019, 21h
5781	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Charité	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 54	Le lundi 13 mai 2019, de 7h30 à 18h
				Rue Franklin	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 48	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	sur 25 m, au droit du n° 54	
				Rue Franklin	sur 30 m, au droit du n° 48	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	des deux côtés, sur 25 m au droit du n° 54	
				Rue Franklin	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 48	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5782	Etablissement Ninkasi Ale House	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Digid to Digid	des animations seront autorisées	Square du Professeur Galtier	sur la terrasse du demandeur	Les vendredi 24 mai 2019 et samedi 25 mai 2019, de 20h à 1h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du vendredi 24 mai 2019, 8h, jusqu'au dimanche 26 mai 2019, 21h	
5783	Association Rhône-Alpes sans nucléaire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'opération de sensibilisation au nucléaire Caravane Atomik Tour	des animations seront autorisées	Place Sathonay		Le lundi 13 mai 2019, de 15h à 19h	
			des installations seront autorisées			Le mardi 14 mai 2019, de 9h à 19h A partir du lundi 13 mai 2019, 14h, jusqu'au mercredi 15 mai 2019, 12h	
5784	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées sur trottoir	la circulation des piétons sera interdite à l'avancement du chantier	Avenue Lacassagne	trottoir pair, entre la rue du Dauphiné et la rue Amiral Courbet	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 9h à 16h	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier				entre la rue du Dauphiné et la rue Amiral Courbet
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir de bus à l'avancement du chantier				
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier				
			un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux.		côté pair, sur 20 m en face du n° 65	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 7h30 à 16h30	
					côté pair, sur 20 m en face du n° 103	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 9h à 16h	
					entre la rue du Dauphiné et la rue Amiral Courbet		
5785	Etablissement la Table de Flo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	au droit du n° 60, sur une longueur de 6 m	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5786	Entreprise Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Père Chevrier	entre la rue Elie Rochette et la rue d'Athènes	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mercredi 29 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée entre la rue Elie Rochette et la rue d'Athènes	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5787	Etablissement la Barnade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	au droit du n° 49, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5788	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'un mat d'éclairage pour le compte de Ville de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Ben Gourion	chaussée Est sens Sud / Nord, au droit du mât d'éclairage n°0857011	A partir du mardi 14 mai 2019 jusqu'au jeudi 16 mai 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5789	Etablissement la Barnade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léon Jouhaux	côté impair, sur 10 m à l'Est de la rue de l'Abondance	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5790	Etablissement Philly Soul	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bannière	au droit de l'établissement Puerto Argentino, sur une longueur de 7 m	A partir du jeudi 2 mai 2019 jusqu'au lundi 30 septembre 2019
5791	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Bourgogne	sur 20 m au droit du n°24	A partir du lundi 13 mai 2019, 11h30, jusqu'au mardi 14 mai 2019, 5h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5792	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 20 m, au droit du n° 26	A partir du mardi 14 mai 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus		sur 30 m, au droit du n° 26	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir		sur 20 m, au droit du n° 26	
5793	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Delandine	entre la rue Dugas Montbel et la rue du Bélier	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5794	Entreprise Société de Production Storia Télévision	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	la circulation des piétons sera interrompue pendant les prises de vues	Passerelle du Palais de Justice		Le vendredi 10 mai 2019, de 12h à 15h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Estrées	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	Le vendredi 10 mai 2019, de 6h à 21h
				Rue de la Bombarde	entre la rue des Estrées et la rue Mandelot	
				Rue Mandelot	sur 30 mètres au Sud de la rue de la Bombarde	
5795	Entreprise Sogea Lyon Entretien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Valentin Couturier	sur 30 m entre la rue Duviard et le n°20	Le mardi 7 mai 2019, de 7h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m entre la rue Duviard et le n°20	
5796	Entreprise Bouygues Tp Régions	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de SNCF Réseaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir Nord, entre le pont SNCF et la voie de taxi	A partir du lundi 6 mai 2019, 21h, jusqu'au mardi 7 mai 2019, 6h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		trottoir Sud, entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du jeudi 9 mai 2019, 21h, jusqu'au vendredi 10 mai 2019, 6h
			la circulation des véhicules sera autorisée		entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du lundi 6 mai 2019, 21h, jusqu'au mardi 7 mai 2019, 6h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la voie de taxi, entre le pont SNCF et la rue de la Villette	A partir du jeudi 9 mai 2019, 21h, jusqu'au vendredi 10 mai 2019, 6h
5797	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Ferdinand Buisson	entre l'avenue Lacassagne et la rue Viala	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Bonnard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue du Château	
				Rue Ferdinand Buisson	entre l'avenue Lacassagne et la rue Viala	
			Rue Bonnard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue du Château		
5798	Entreprise MdtP	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Jacques	au droit de l'avenue M. de Saxe	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 7h30 à 16h30
5799	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des curages de colonnes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°42	Le vendredi 10 mai 2019, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5800	Entreprise Derichebourg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage de la chaussée au droit de l'entreprise Sanofi	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise, au droit du véhicule de nettoyage	Boulevard Jules Carteret	au droit des n° 19/21 et n° 23	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 6h à 15h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins et la configuration de la chaussée			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5801	Entreprise Insight	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés	Rue de la République	sur 6,50 m sur le trottoir situé au droit du n° 8	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019, de 7h à 17h
5802	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise	Cours d'Herbouville	trottoir Ouest entre le n°17 et la montée Ratter	Le jeudi 9 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sens Nord / Sud entre le n°17 et la montée Ratter	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m entre le n° 12 et 17	Le jeudi 9 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5803	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Barre	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	Le mardi 7 mai 2019, de 20h à 22h
5804	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion équipé d'une grue auxiliaire	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Germain	partie comprise entre la rue d'Inkermann et la rue Sainte-Geneviève	Le vendredi 10 mai 2019, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite			
5805	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Charité	entre la rue Laurençin et la rue Franklin	Le mardi 7 mai 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre la rue Laurençin et la rue Franklin	Le mardi 7 mai 2019, de 7h30 à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5806	Entreprise Cogepa Dm Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gentil	sur 12 m, au droit du n° 4	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mercredi 12 juin 2019
5807	Entreprise Light Air	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de pose de toile publicitaire en façade à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite	Impasse Secret	entre le n°1 et la rue Joliot Curie	Le vendredi 10 mai 2019, de 9h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		sur trottoir au carrefour avec la rue Joliot Curie	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
5808	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau potable	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Simon Maupin	entre la rue Gasparin et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au samedi 25 mai 2019, de 7h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		Rue du Président Edouard Herriot	des deux côtés, entre la rue Gasparin et la rue du Président Edouard Herriot côté pair, sur 15 m au Nord de la rue Simon Maupin
5809	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise Somlec	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest au droit du n° 32	Le lundi 20 mai 2019
			la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir Est entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
			la nacelle de l'entreprise Somlec sera autorisée	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest au droit du n° 32	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue d'Anvers	entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair sur 20 m au droit du n° 32	
	Rue d'Anvers	côté pair entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu				
5810	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par le personnel de l'entreprise Smmi	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest au droit du n° 32	Le vendredi 17 mai 2019
			la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Anvers	trottoir Est entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
			la nacelle de l'entreprise Smmi sera autorisée	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest au droit du n° 32	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue d'Anvers	entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair sur 20 m au droit du n° 32	
	Rue d'Anvers	côté pair entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5811	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Sytral	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie	Rue Servient	sur 50 m, à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au dimanche 2 juin 2019, de 9h à 16h
				Rue Garibaldi	entre la rue Garibaldi et la trémie Vivier Merle	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Servient	sur 50 m, à l'Ouest de la rue Garibaldi	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au dimanche 2 juin 2019
5812	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Camille	entre la rue de la Balme et la rue Antoinette	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au lundi 3 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5813	Entreprise Coronado Père et Fils	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Molière	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°9	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 7h à 19h
5814	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Professeur Grignard	trottoir Sud, entre le n° 50 et la rue Saint-Jérôme	Le vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'emprise de chantier		entre la rue Bancel et la rue Saint-Jérôme	
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Bancel et la rue Saint-Jérôme	Le vendredi 10 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bancel	Le vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h
		les véhicules devront marquer l'arrêt de sécurité STOP				
5815	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Boyer	côté pair, sur 40 m au droit du n° 4	A partir du vendredi 3 mai 2019 jusqu'au samedi 1 juin 2019
5816	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Denise Jousot	entre la rue Françoise Giroud et l'avenue du Plateau	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue du Plateau et la rue Françoise Giroud (sur 30 m au droit du chantier d'assainissement)	
5817	Entreprise Basagac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bonnefoi	sur 10 m, au droit du n° 4	A partir du vendredi 3 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5818	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	au droit de la place Renaudel	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Pierre Renaudel		A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5819	Entreprise Assylis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Brest	sur 10 m, au droit du n° 45	Les lundi 6 mai 2019 et lundi 13 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
5820	Entreprise Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Antoine Vollon		A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5821	Entreprise Société de Production Capa Drama	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	côté pair, entre la rue Garibaldi et le n° 86	A partir du dimanche 5 mai 2019, 8h, jusqu'au samedi 11 mai 2019, 12h
				Rue Garibaldi	contre-allée, côté impair, entre la rue de Sèze et la rue Bossuet	A partir du dimanche 5 mai 2019, 18h, jusqu'au vendredi 10 mai 2019, 22h
5822	Entreprise Tln Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Cours Charlemagne	sur 30 m au droit du n° 106	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir	Quai Antoine Riboud	côté Sud sur 30 m à l'Ouest du cours Charlemagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 30 m au droit du n° 106	
5823	Association Lyon Ultra Run	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la 7ème édition de l'Ultra Boucle de la Sarra	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Montauban	sur la partie comprise entre le n°19 et le n°30	A partir du vendredi 17 mai 2019, 8h, jusqu'au samedi 18 mai 2019, 0h
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée Nicolas de Lange		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Cent Cinquante Huitième Ri		
				Chemin de Montauban	côté impair entre les n°19 et 30	
5824	Entreprise Géotec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques pour la création du métro E	la circulation des piétons sera interdite	Montée du Chemin Neuf	sur le trottoir situé en face des n° 16 à 18, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit des n° 16 à 18	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		en face des n° 16 à 18, hors place des personnes à mobilité réduite	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5825	Entreprise Boccardo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix-Rousse	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°163	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 8h à 18h
5826	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	entre le n° 14 et n° 18	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5827	Entreprise Se Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudius Collonge	trottoir pair, sur 50 m en face du n° 19	Le jeudi 16 mai 2019
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Bichat et le cours Suchet	Le jeudi 16 mai 2019, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté impair, sur 30 m au droit du n° 19	Le jeudi 16 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Bichat	Le jeudi 16 mai 2019, de 8h à 16h
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
5828	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue des Trois Maries	de part et d'autre de l'emprise de chantier	A partir du lundi 6 mai 2019, 7h, jusqu'au vendredi 10 mai 2019, 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit de l'immeuble situé au n° 13	
5829	Entreprise Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Cuvier	entre le n°78 et 80	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre le n°78 et 80	
5830	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard de la Croix-Rousse	sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n°30 sur trottoir au droit du terrain de boules «Le Clos Jouve»	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au lundi 27 mai 2019
5831	Association Demailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 15 m au droit du n°12	Le jeudi 9 mai 2019, de 8h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5832	Fondation de l'armée du salut	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des voisins	des animations seront autorisées	Rue Godinot	entre l'avenue Thiers et la rue Pétrequin	Le vendredi 24 mai 2019, de 18h30 à 23h
			des installations seront autorisées sur les trottoirs			Le vendredi 24 mai 2019, de 16h30 à 0h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le vendredi 24 mai 2019, de 16h30 à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 24 mai 2019, de 16h30 à 22h
5833	Entreprises Beylat Tp - Sas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement pour le compte de la Serl dans le cadre de la Zac des Girondins	la circulation des piétons sera interdite	Rue Clément Marot	trottoir Nord, sur 20 m de part et d'autre de la rue Michel Félizat prolongée	A partir du vendredi 3 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m de part et d'autre de la rue Michel Félizat	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Michel Félizat	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5834	Entreprise Speedway S.A.	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des journées portes ouvertes Speedway Dainese	des animations seront autorisées	Avenue Maréchal de Saxe	au droit du n° 144	Les vendredi 24 mai 2019 et dimanche 26 mai 2019, de 8h30 à 19h30
			des installations seront autorisées sur les trottoirs		au droit du n° 155	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 144 au droit du n° 155	A partir du vendredi 24 mai 2019, 8h, jusqu'au dimanche 26 mai 2019, 20h
5835	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de télécom sur le trottoir	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise et du balisage chantier au droit de la fouille	Passage Faugier	trottoir Nord et trottoir Sud	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5836	Association Montchat en fête	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes de Montchat	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue du Château	entre la rue Louise et la rue Charles Richard	Le samedi 25 mai 2019, de 14h à 23h30
				Cours Eugénie	entre l'avenue du Château et la rue Ferdinand Buisson	
				Place du Château		
				Rue Charles Richard	entre la rue Ferdinand Buisson et l'avenue du Château	
			la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Rue Antoinette		Le samedi 25 mai 2019, de 20h30 à 23h30
				Rue Charles Richard		
				Place du Château		
				Cours Eugénie		
				Cours Docteur Long		
				Rue de l'Eglise		
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Château	sur 20 mètres, côté Sud, à l'Est du cours Eugénie à l'exception de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite	A partir du vendredi 24 mai 2019, 9h, jusqu'au samedi 25 mai 2019, 0h			
			Le samedi 25 mai 2019, de 12h à 22h30			
5837	Entreprise Axians	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de Free	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise et un balisage de chantier sera mis en place au droit des chambres télécom	Route de Vienne	trottoir Est et trottoir Ouest	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 8h à 17h
5838	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Vitton	au droit de l'immeuble situé au n°20	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 9h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Tête d'Or et le n°20	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m en face de l'immeuble situé au n°20	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5839	Entreprise Engie Ineo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de RTE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	devant les Hospices civils de Lyon, sur 30 m au Nord de la rue de Savoie	A partir du mardi 7 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
5840	Entreprise John Mintz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	côté pair, sur 15 m au droit du n° 34	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
5841	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade sur cordes	la circulation des piétons sera interdite	Place Carnot	sur 15 m, au droit du n° 13	Le lundi 13 mai 2019, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, au droit du n° 13	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5842	Ville de Lyon - Police municipale de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de faire cesser des nuisances sonores et infractions volontaires aux règles de circulation	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de la Police	Rue du Président Edouard Herriot	(Lyon 1er)	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au jeudi 1 août 2019
					(Lyon 2ème)	
					les riverains et non-résidents disposant d'un garage situé dans la zone	
					les véhicules des services de Police, de Gendarmerie, des Forces armées, des services d'incendie et de secours, les véhicules d'urgence d'ERDF, de GRDF	
					les véhicules des Samu et Smur	
					les véhicules de transport en commun	
		les taxis et VTC				
5843	Métropole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	entre le cours Bayard et la rue Casimir Perrier	A partir du mercredi 15 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le cours Bayard et la rue Casimir Perrier	
5844	Entreprise Millon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Bonnel	trottoir impair, sur 150 m à l'Est de la rue Garibaldi	Le jeudi 16 mai 2019, de 9h30 à 15h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 150 m à l'Est de la rue Garibaldi	
5845	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de domaine public	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte-Geneviève	partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 8h à 17h
					au débouché sur le cours Lafayette	
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, partie comprise entre le cours Lafayette et la rue Germain	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5846	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Vauzelles	sur 3 m en face de l'immeuble situé au n°6	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au lundi 3 juin 2019
5847	Entreprise Société Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de nettoyage et de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté impair sur 10 m au droit du n°20	Le lundi 6 mai 2019, de 9h à 16h
5848	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Berthelot	entre l'avenue Paul Cazeneuve et le n°322	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h à 17h
					côté pair sur 5 m au droit du n°318	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5849	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 50 m, au droit du n° 125	A partir du jeudi 16 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite dans le couloir réservé aux autobus à contre-sens			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus sens Ouest/Est			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus à contre-sens			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5850	Entreprise Bâtiment Ceroni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Perréal	côté pair, sur 5 m au droit du n°4	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019
5851	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair, sur 20 m au droit du n° 85	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au vendredi 28 juin 2019
5852	Association Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Clément Marot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 42	Le vendredi 17 mai 2019, de 7h à 11h
5853	Entreprise Loïc Niel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 15 m, au droit du n° 83	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5854	Entreprise Vina Construction France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place du chantier Vinci	le stationnement sera interdit pour les véhicules 2 roues	Place Charles Béraudier	partie Sud/Est	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019
5855	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Boulevard Yves Farge	entre les n°119 et n°121	A partir du mardi 7 mai 2019 jusqu'au mardi 14 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5856	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Tronchet	entre la rue Malesherbes et le boulevard Stalingrad	A partir du lundi 27 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5857	Entreprise Cmt Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pasteur	côté impair sur 10 m de part et d'autre du n°31	Le mardi 7 mai 2019
5858	Entreprise Dolly Déménagement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Saint-Cyr	sur 10 m au droit du n°51 bis	Les lundi 6 mai 2019 et mardi 7 mai 2019
5859	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction du transit bus du Lycée Internationale	Rue du Vercors	entre l'allée Pierre de Coubertin et l'avenue Tony Garnier	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au jeudi 16 mai 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 hors activités bus du Lycée Internationale			A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au jeudi 16 mai 2019, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
5860	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Paul Massimi	sur 20 m de part et d'autre du n°20	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
5861	Ville de Lyon - Comite des fêtes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Pennons de Lyon	des animations seront autorisées	Place Saint-Jean		Le dimanche 19 mai 2019, de 10h à 19h
				Place Edouard Commette		Le samedi 18 mai 2019, de 10h à 23h
			des installations seront autorisées	Place Edouard Commette		A partir du vendredi 17 mai 2019, 9h, jusqu'au lundi 20 mai 2019, 15h
				Place Saint-Jean		A partir du vendredi 17 mai 2019, 9h, jusqu'au dimanche 19 mai 2019, 23h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5862	Ville de Lyon - Comite des fêtes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Fête des Pennons de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du défilé	Pont Bonaparte	voie Nord	Le samedi 18 mai 2019, de 11h10 à 11h45
			le stationnement des véhicules des participants sera autorisé	Quai Romain Rolland	sur la promenade du marché de la création	A partir du vendredi 17 mai 2019, 8h, jusqu'au samedi 18 mai 2019, 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Petit Collège	entre la place François Bertras et la place de la Trinité	A partir du samedi 18 mai 2019, 6h, jusqu'au dimanche 19 mai 2019, 19h
				Rue Juiverie		
				Rue du Boeuf		
				Rue Saint-Georges		
				Place de la Trinité		
				Rue Mandelot		
				Place du Change		
				Place de la Baleine		
				Rue des Estrées		
				Place Edouard Commette		
			Quai Romain Rolland	sur la promenade du marché de la création	Le dimanche 19 mai 2019, de 14h à 22h	
			Place Saint-Jean	(sauf véhicules Police)	A partir du vendredi 17 mai 2019, 9h, jusqu'au dimanche 19 mai 2019, 19h	
un défilé sera autorisé	Avenue Adolphe Max	chaussée Nord (4)	Le samedi 18 mai 2019, de 11h à 12h			
	Place Saint-Jean	(5)				
	Place Bellecour	(1)				
	Pont Bonaparte	(3)				
	Rue Colonel Chambonnet	(2)				
5863	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de la Moselle	entre le n° 53 et l'avenue Paul Santy	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mardi 21 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée, entre le n° 53 et l'avenue Paul Santy	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5864	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte de la société Covage/Ftto	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Tony Garnier	chaussée Ouest, sens Nord/Sud au niveau du n° 12	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au lundi 20 mai 2019, de 10h à 16h
				Avenue Jean Jaurès	au niveau des n° 67 et n° 251	
				Avenue Leclerc	chaussée Est, sens Sud/Nord, au niveau du n° 70	
			Rue Chevreul	au niveau du n° 79		
			Avenue Tony Garnier	sens Nord/Sud au niveau du n° 12		
			Avenue Jean Jaurès	au niveau des n° 67 et n° 251		
			Avenue Leclerc	sens Sud/Nord, au niveau du n° 70		
Rue Chevreul	au niveau du n° 79					
5865	Association Equipement d'accueil du jeune enfant Tissot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une ferme pédagogique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tissot	côté impair, sur 15 mètres, en face des n° 6 et n° 8	Le mercredi 15 mai 2019, de 7h à 19h
5866	Association Comite des fêtes de l'école Jules-Victoire Daubié	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement vide ta chambre	l'installation de stands sera autorisée	Rue Victorien Sardou	sur l'esplanade située en face du n°45	Le mercredi 8 mai 2019, de 8h à 17h
5867	Etablissement Restaurant la Gamelle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement Résonance peinture fraîche	des animations seront autorisées	Place Antoinette	de la rue Louis à la rue Camille	Le vendredi 10 mai 2019, de 18h à 22h
			des installations seront autorisées			Le vendredi 10 mai 2019, de 15h à 23h
			la circulation des véhicules sera interdite			Le vendredi 10 mai 2019, de 18h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le vendredi 10 mai 2019, de 8h à 23h
5868	Association Lyon Vtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Trophée départemental du jeune vététiste	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Cent Cinquante Huitième Ri		Le dimanche 12 mai 2019, de 7h à 18h
5869	Ville de Lyon - Auditorium	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un bal guinguette	des animations seront autorisées	Place Charles de Gaulle		Le dimanche 12 mai 2019, de 14h30 à 22h
			des installations ainsi que l'accès et le stationnement de deux foodtrucks seront autorisés			A partir du dimanche 12 mai 2019, 7h, jusqu'au lundi 13 mai 2019, 2h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5870	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite sauf accès riverains	Grande rue de la Guillotière	trottoir Sud, entre la rue Rachais et la rue Claude Boyer	Le jeudi 9 mai 2019, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable		sens Ouest/Est, entre le n° 112 et le n° 116	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 112 et le n° 116	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 114 et le n° 116	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5871	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des piétons sera interdite	Rue Docteur Edmond Locard	sur le trottoir situé en face du n° 88, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»		sur 100 m au droit du n° 88, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 100 m au droit du n° 88, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
5872	Entreprise Aya	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Puits Gaillot	sur 15 mètres, emplacements de desserte, au droit de l'immeuble situé au n°5	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 7h à 19h
5873	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte de Dalkias	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Georges Pompidou	sur 30 m, à l'Ouest de la rue de la Villette	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019, de 21h à 5h
				Rue Paul Bert	sur 30 m, de part et d'autre de la rue Général Mouton Duvernet	
5874	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un branchement d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Philippe de Lassalle	entre la rue Louis Pize et le n° 76	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair (Ouest) entre la rue Louis Pize et le n° 76	
5875	Entreprise Bfe Renovations	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ozanam	sur 8 mètres, au droit de l'immeuble situé au n°12	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au dimanche 9 juin 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5876	Entreprise Déco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dubois	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au dimanche 9 juin 2019
5877	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Chazay	au droit du n° 22	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 22	
5878	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Bannière	sur 20 m, au droit du n° 14	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m au droit du n° 14	
5879	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n°70	Le mercredi 15 mai 2019, de 7h à 17h
5880	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Tronchet	entre le boulevard Anatole France et le boulevard des Belges	A partir du mardi 14 mai 2019 jusqu'au dimanche 26 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le boulevard Anatole France et le boulevard des Belges	
5881	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Dugas Montbel	entre la rue Delandine et le quai Perrache	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite	Quai Perrache	sens Nord/Sud, voie d'accès au cours Suchet	
5882	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	sur 30 m, face au n° 205 (côté place Guichard)	A partir du samedi 18 mai 2019 jusqu'au lundi 10 juin 2019
5883	Entreprise Fonda Conseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages géotechniques	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Germain David	sur 15 m, au droit du n° 27	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
5884	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de télécom	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir	Cours Albert Thomas	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 59	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au jeudi 6 juin 2019
5885	Entreprise Sev Enseignes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseignes à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Cours Albert Thomas	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 69	Le vendredi 24 mai 2019, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5886	Direction départementale de sécurité publique du Rhône et la Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de sécuriser les cheminements piétons compte tenu de l'affluence constatée lors du Ramadan	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté Nord, sur la partie comprise entre la rue Moncey et la rue Villeroy	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au jeudi 6 juin 2019	
5887	Etablissement Hard Rock Café	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la célébration Worldburger Contest	des animations seront autorisées	Rue Président Carnot	au droit et en face du n°1	A partir du lundi 13 mai 2019, 17h, jusqu'au mardi 14 mai 2019, 0h	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le quai Jules Courmont et la rue Saint-Bonaventure	A partir du lundi 13 mai 2019, 9h, jusqu'au mardi 14 mai 2019, 0h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit et en face de la partie comprise entre la rue Saint-Bonaventure et le n°1		
5888	Compagnie Bloffique Théâtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la manifestation culturelle Oniré	un spectacle déambulatoire sera autorisé sur les trottoirs	Avenue de Pressensé		A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au jeudi 16 mai 2019, de 10h30 à 18h	
				Rue Garon Duret			
				Rue Professeur Beauvisage			
				Rue Denis			
				Rue Paul Cazeneuve			
Rue Henri Barbusse							
5889	Entreprise Etf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dépose d'un abri bus	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Boulevard Marius Vivier Merle	au droit de l'abri bus face à la gare de la Part Dieu	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 7 mai 2019	
5890	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une commémoration	la circulation des véhicules sera interdite à la diligence des services de Police	Place de la Comédie		Le jeudi 9 mai 2019, de 8h à 11h	
5891	Association Surfrider Foundation Europe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une action de sensibilisation	l'installation d'un point de collecte sera autorisée	Berge Amalia Rodrigues		Les vendredi 17 mai 2019 et samedi 18 mai 2019, de 9h à 14h	
5892	Association Crossbox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Sortons Paquet	des animations seront autorisées	Place du Griffon		Le vendredi 17 mai 2019, de 18h30 à 23h	
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 17 mai 2019, 8h, jusqu'au samedi 18 mai 2019, 1h	
			la circulation des véhicules sera interdite			Rue Saint-Claude	Le vendredi 17 mai 2019, de 12h à 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Place du Griffon	sur l'aire de livraison

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5893	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction de l'avancée du chantier	Rue Professeur Leriche	entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Professeur Tavernier	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Fabia	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Professeur Tavernier	
					entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Fabia	
5894	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Service de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier à 2 voies	Quai Jules Courmont	sens Nord/Sud, entre la place des Cordeliers et la rue Childebert	Les jeudi 9 mai 2019 et vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté Ouest, entre la place des Cordeliers et la rue Childebert	Les jeudi 9 mai 2019 et vendredi 10 mai 2019, de 7h à 17h
5895	Association Crossbox	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Sortons Paquet	des animations seront autorisées	Place Colbert		Le samedi 18 mai 2019, de 19h à 1h
			des installations seront autorisées			A partir du samedi 18 mai 2019, 8h, jusqu'au dimanche 19 mai 2019, 2h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Ouest de la rue Lemot au n°4	
5896	Entreprise Cardem	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité pour la démolition d'un bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Rue Albert Morel	trottoir Nord, entre la rue Louis Tixier et la rue Gaston Cotte	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au dimanche 12 mai 2019
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Gaston Cotte et la rue Louis Tixier	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au dimanche 12 mai 2019, de 7h30 à 18h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Est/Ouest, entre la rue Louis Tixier et la rue Gaston Cotte	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au dimanche 12 mai 2019, de 18h à 7h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Louis Tixier et la rue Gaston Cotte	
					côté Sud, entre la rue Gaston Cotte et la rue Louis Tixier	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au dimanche 12 mai 2019

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5897	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Abraham Bloch	sur 25 m de part et d'autre du n° 6	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au jeudi 30 mai 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m de part et d'autre du n° 6	
5898	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 25 m, au droit de l'immeuble situé au n° 11 bis	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au mardi 28 mai 2019
5899	Ville de Lyon - Direction des Espaces Verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un espace vert	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joliot Curie	au droit des n° 109 à 111	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au jeudi 16 mai 2019
5900	Entreprise Sjtj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse du Point du Jour	côté Ouest (impair) entre le n° 2 et l'avenue du Point du Jour	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 9 août 2019
5901	Entreprise Jean Lefèbvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours d'Herbouville	sens Nord / Sud	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5902	Entreprise Engie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre de télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Ferrandière	entre la rue du Président Carnot et le quai Jules Courmont	Le lundi 13 mai 2019, de 9h à 11h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m en face du n° 48	Le lundi 13 mai 2019, de 7h30 à 16h30
5903	Entreprise Désamiantage France Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Rue Tramassac	au droit du n° 54	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 54	A partir du vendredi 10 mai 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019, de 7h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5904	Entreprise Jean Lefèbvre Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie dans une copropriété	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Félix Jacquier	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n°18	A partir du lundi 3 juin 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
						A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019, de 7h30 à 17h
5905	Entreprise Colas Raa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Docteur Edmond Locard	sur 20 m au droit de l'accès à l'impasse du Point du Jour, lors de phase de terrassement de la chaussée	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 17 mai 2019
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Impasse du Point du Jour	par tronçons successifs	
			la circulation pourra être interrompue ponctuellement		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Edmond Locard	sur 30 m au droit de l'accès à l'impasse du Point du Jour	
5906	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Franklin	entre le n° 20 et le n° 26	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 7 juin 2019
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5907	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Professeur Leriche	entre la rue Philippe Fabia et la rue Professeur Tavernier	A partir du lundi 13 mai 2019 jusqu'au vendredi 31 mai 2019
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Philippe Fabia	sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Leriche	
				Rue Professeur Leriche	entre la rue Philippe Fabia et la rue Professeur Tavernier	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Philippe Fabia	sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Leriche	
				Rue Professeur Leriche	des deux côtés de la chaussée sur 30 m de part et d'autre de la rue Professeur Leriche	
	Rue Professeur Leriche	des deux côtés de la chaussée entre la rue Philippe Fabia et la rue Professeur Tavernier				
5908	Entreprise Ab Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'une chambre télécom K2C	la circulation des véhicules sera autorisée sur le site propre bus lors de l'intervention de l'entreprise	Quai Arloing	sens-Sud / Nord sur 30 m au droit du n°36	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au vendredi 10 mai 2019, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5909	Entreprise Aménagement Décoration Cuisine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Cazeneuve	côté pair sur 16 m au droit du n°22	A partir du lundi 6 mai 2019 jusqu'au mardi 18 juin 2019
5910	Monsieur Julien Micollet Solair Ent	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Longefer	côté impair sur 10 m face au n°35	A partir du jeudi 9 mai 2019 jusqu'au mercredi 15 mai 2019
5911	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Ouest/Est	Rue des Brasseries		Les lundi 13 mai 2019 et samedi 25 mai 2019, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Docks	entre la rue J. Carret et la rue Jean Marcuit	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue des Brasseries	sens Est/Ouest	
5912	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de Brest	trottoir pair, sur 20 m au droit du n° 4	Le jeudi 16 mai 2019
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 4	Le jeudi 16 mai 2019, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m en face du n° 4	Le jeudi 16 mai 2019
5913	Association Société Bouliste Moncey Garibaldi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un concours de boules	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place du Lac	contre-allée Ouest, sur 4 emplacements en épi à l'exception des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite	Le samedi 1 juin 2019, de 7h à 20h
				des deux côtés, du n° 6 à la rue du Docteur Bouchut		
5914	Entreprise Boutique Blush	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	sur 5 mètres au droit du n°7	Le jeudi 16 mai 2019, de 8h à 22h
					sur 5 mètres au droit du n°4	
			l'installation d'un stand sera autorisée		au droit du n°4	
					au droit du n°7	Le jeudi 16 mai 2019, de 10h à 19h
			une animation commerciale sera autorisée		au droit du n°7	
		au droit du n°4				
5915	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'allumage officiel de la mise en lumière de l'Hôtel Dieu	des animations seront autorisées	Berge Mélina Mercouri Berge Marie Skłodowska Curie		Le jeudi 16 mai 2019, de 20h30 à 22h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet	
5915	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'allumage officiel de l'Hôtel Dieu	des installations seront autorisées	Berge Mélina Mercouri		A partir du jeudi 16 mai 2019, 8h, jusqu'au vendredi 17 mai 2019, 12h	
				Berge Marie Sklodowska Curie			
			la circulation des cycles sera interdite	Berge Mélina Mercouri			
			l'accès des véhicules techniques sera autorisé	Berge Marie Sklodowska Curie			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Courmont	côté Est sur les emplacements réservés aux autocars de tourisme	Le jeudi 16 mai 2019, de 20h à 22h	
				Quai Victor Augagneur	en face du n°20	A partir du jeudi 16 mai 2019, 8h, jusqu'au vendredi 17 mai 2019, 0h	
5916	Entreprise Agence Séo Communication	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la présentation du nouveau maillot de l'Olympique Lyonnais	des installations seront autorisées	Place des Jacobins	au droit du n°9	A partir du mardi 14 mai 2019, 20h, jusqu'au mercredi 22 mai 2019, 8h	
							A partir du mardi 21 mai 2019, 16h, jusqu'au mercredi 22 mai 2019, 8h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant				A partir du mardi 14 mai 2019, 16h, jusqu'au mercredi 15 mai 2019, 8h
					sur 10 mètres au droit du n°9	A partir du mercredi 15 mai 2019, 8h, jusqu'au mardi 21 mai 2019, 16h	
5917	Association Free Handi'se Trophy	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Free Handi'se Trophy	des animations seront autorisées	Place Maréchal Lyautey		Le samedi 18 mai 2019, de 10h à 13h	
			des installations seront autorisées				Le samedi 18 mai 2019, de 6h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Rue Molière	chaussée Sud, des deux côtés entre la rue Molière et la rue Pierre Corneille
					des deux côtés, sur les 20 premiers mètres au Sud de la place Maréchal Lyautey		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objets	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
5918	Ville de Lyon - Direction de l'écologie urbaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la rue des premiers secours	des animations seront autorisées	Place Bellecour		Le samedi 18 mai 2019, de 10h à 16h
			des installations seront autorisées			A partir du vendredi 17 mai 2019, 8h, jusqu'au lundi 20 mai 2019, 12h
5919	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Cours Docteur Long	entre le n° 1 et le n° 159	A partir du lundi 20 mai 2019 jusqu'au vendredi 24 mai 2019, de 22h à 5h
				Avenue Lacassagne	entre le n° 35 et le n° 157	
				Avenue Félix Faure	entre le n° 161 et le n° 242	
			Avenue Lacassagne	entre le n° 35 et le n° 157		
			Cours Docteur Long	entre le n° 1 et le n° 159		
			Avenue Félix Faure	entre le n° 161 et le n° 242		
Registre de l'année 2019						

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

*Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.
Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.*

Délégation Générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Cazadamont	Jean-Michel	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/12/2018	Bibliothèque municipale	Remplacement
Mekjdou	Yakouta	Adjoint du patrimoine	Contractuel	23/12/2018	Bibliothèque municipale	Remplacement
Biedron	Marie Lou	Animateur	Contractuel	01/12/2018	Bibliothèque municipale	Remplacement
Mourjaoui	Nadilm	Adjoint technique	Contractuel	09/12/2018	Bibliothèque municipale	Remplacement
Damon	Grégoire	Assistant de conservation	Contractuel	14/10/2018	Bibliothèque municipale	Remplacement
Andlauer	Claire	Assistant de conservation	Contractuel	01/02/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Buckland	Lucas	Assistant de conservation	Contractuel	23/01/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Buclon	Thomas	Adjoint technique	Contractuel	01/02/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Mullot	Lauren	Adjoint du patrimoine	Contractuel	12/02/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Mourjaoui	Nadim	Adjoint technique	Contractuel	21/01/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Sorrentino	Frédéric	Adjoint technique	Contractuel	01/01/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Joly	Guillaume	Assistant de conservation	Contractuel	01/12/2018	Bibliothèque municipale	Remplacement
Barnezet	Claire Solène	Assistant de conservation	Contractuel	01/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Buckland	Lucas	Assistant de conservation	Contractuel	16/02/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Buclon	Thomas	Adjoint technique	Contractuel	11/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Buclon	Thomas	Adjoint technique	Contractuel	11/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Damon	Grégoire	Assistant de conservation	Contractuel	13/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Damon	Grégoire	Assistant de conservation	Contractuel	01/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Mourjaoui	Nadim	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Mourjaoui	Nadim	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Mullot	Lauren	Adjoint du patrimoine	Contractuel	24/02/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Mullot	Lauren	Adjoint du patrimoine	Contractuel	03/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Perin	Marion	Assistant de conservation	Contractuel	05/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Plataret	Cécile	Assistant de conservation	Contractuel	24/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Renaud	Laurence	Adjoint du patrimoine	Contractuel	20/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Renaud	Laurence	Adjoint du patrimoine	Contractuel	04/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Chignard	Pierre Jean	Assistant de conservation	Contractuel	01/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Lamache	Magali Jeanne	Adjoint du patrimoine	Contractuel	24/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Baylac	Catherine	Assistant de conservation	Contractuel	06/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Ceccarelli	Bertille	Adjoint du patrimoine	Contractuel	06/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Sanz	Lydie	Assistant de conservation	Contractuel	09/04/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Hebert	Alix	Adjoint du patrimoine	Contractuel	01/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Wong Man Wan	Michel Kim Yoong	Assistant de conservation	Contractuel	01/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Sorrentino	Frédéric	Adjoint technique	Contractuel	01/03/2019	Bibliothèque municipale	Remplacement
Berlioz	Cédric-Olivier	Assistant de conservation	Contractuel	01/02/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Charvolin	Alicia	Assistant de conservation	Contractuel	01/02/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Chignard	Pierre-Jean	Assistant de conservation	Contractuel	25/02/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Juillan	Marie	Assistant de conservation	Contractuel	01/02/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Mourjaoui	Nadim	Adjoint technique	Contractuel	09/12/2018	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Pelissier	Milena	Assistant de conservation	Contractuel	01/02/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Ploix	Camille	Animateur	Contractuel	01/02/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Tissier	Edith	Assistant de conservation	Contractuel	01/02/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Varagnac	Karine	Assistant de conservation	Contractuel	01/02/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Juillan	Marie	Assistant de conservation	Contractuel	04/03/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Miotke	Sandrine	Assistant de conservation	Contractuel	01/03/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Tissier	Edith	Assistant de conservation	Contractuel	01/04/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
Viollet	Marie-Juliette	Assistant de conservation	Contractuel	01/04/2019	Bibliothèque municipale	Complément temps partiel
O'Neill	Térence	Adjoint technique principal de 2ème classe	Titulaire	10/05/2019	Musée Gadagne	Détachement changement de filière
Nenert	Patricia	Attaché principal	Titulaire	06/05/2019	Emploi et compétences	Recrutement
Nouaouria	Bakhta	Agent spécialisé principal de 2ème classe	Contractuel	08/04/2019	Education	Recrutement
Saive	Stacy	Atsem principal de 2ème classe	Contractuel	01/04/2019	Education	Recrutement

Centre Communal d'action sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Sabatier	Anaïs	Assistant Socio-Educatif	Stagiaire	01/03/2019	CCAS	Nomination stagiaire catégorie A

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique - Avis

Exceptionnellement, le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 20 mai 2019 à 9 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Direction de la commande publique - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 avril 2019

DP 069 388 19 00865 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 154 cours Albert Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 1159 m² - Demandeur : M. Mounier Denis 6 rue de l'Abondance 69003 Lyon

DP 069 387 19 00866 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 150 avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 240 m² - Demandeur : Clean Box 58 chemin de la Lune 01700 Miribel

DP 069 385 19 00867 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 36 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 589 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Flandin Eric

DP 069 386 19 00868 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Réfection de souches de cheminée et ravalement de façade - Terrain : 29 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 844 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 387 19 00869 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 36 rue Chevreul Lyon 7ème Superficie du terrain : 427 m² - Demandeur : Bruno Eurl 65 rue Paul Cazeneuve 69008 Lyon - Mandataire : M. Bruno Jean-François

DP 069 389 19 00870 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34 rue Marietton Lyon 9ème Superficie du terrain : 624 m² - Demandeur : Mme Croquet Elodie 55 boulevard Saint-Martin 75003 Paris

DP 069 386 19 00871 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Changement de menuiserie - Terrain : 52 rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 390 m² - Demandeur : R2gie Cogestrim 17 rue du Bât d'Argent 69001 Lyon - Mandataire : M. Gerstemberg Stéphane

DP 069 385 19 00872 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 2 quai de Bondy Lyon 5ème Superficie du terrain : 134 m² - Demandeur : Régie Ginon 8 place des Terreaux 69202 Lyon cedex 01 - Mandataire : M. Ginon Guillaume

DP 069 384 19 00873 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 11 place de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 161 m² - Demandeur : Société Générale rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cédex 18 - Mandataire : M. Laperre Daniel

DP 069 384 19 00874 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 rue Richan Lyon 4ème Superficie du terrain : 77 m² - Demandeur : M. Mabire Benjamin 24 rue Richan 69004 Lyon

DP 069 389 19 00875 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 37 quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 140 m² - Demandeur : Alloin Facade 51 route de Lyon 69330 Jons - Mandataire : M. Alloin Jean-Emmanuel

DP 069 381 19 00876 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 3 rue de la Vieille Lyon 1er Superficie du terrain : 260 m² - Demandeur : M. Somer Kévin 17 rue de la Thibaudière 69007 Lyon

DP 069 381 19 00877 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 5 place des Capucins Lyon 1er Superficie du terrain : 328 m² - Demandeur : Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Recourr Quentin

DP 069 389 19 00878 déposée le 23 avril 2019 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 7 rue des Bains Lyon 9ème Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : Mme Buchet Diane 35 Grande rue de Vaise 69009 Lyon

DP 069 385 19 00879 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue de Gadagne Lyon 5ème Superficie du terrain : 237 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00880 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 122 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00881 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 226 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00882 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 rue de la Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 115 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00883 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 13 rue du Bœuf Lyon 5ème Superficie du terrain : 111 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00884 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 3-5 montée du Change Lyon 5ème Superficie du terrain : 647 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00885 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 21 rue de la Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 138 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00886 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 17 rue de la Juiverie Lyon 5ème Superficie du terrain : 167 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00887 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 4 rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00888 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 4 rue de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 370 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00889 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 2 rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain : 438 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00890 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 2 place de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain 62 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00891 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 3 place de la Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain 122 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00892 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Aménagement intérieur - Terrain : 1b rue de la Loge Lyon 5ème Superficie du terrain 219 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 385 19 00893 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 33 rue Saint-Jean Lyon 5ème Superficie du terrain 191 m² - Demandeur : Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Lansin Etienne

DP 069 386 19 00894 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 100 rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : M. GIL Charles Edouard 100 rue Louis Blanc 69006 Lyon

DP 069 384 19 00895 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 35 rue Joséphin Souly Lyon 4ème Superficie du terrain : 245 m² - Demandeur : M. Letellier Stéphane 35 rue Joséphin Souly 69004 Lyon

DP 069 389 19 00896 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 20 grande rue de Vaise Lyon 9ème Superficie du terrain : 166 m² - Demandeur : Torréfaction Papillons 10 rue Roger Salengro 69009 Lyon - Mandataire : Mme Robert Charlotte

DP 069 381 19 00897 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 1 rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain 1173 m² - Demandeur : Sci Ssp Opéra 1 rue de la République 69001 Lyon - Mandataire : Mme Simon Florence

DP 069 386 19 00898 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 5 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 243 m² - Demandeur : M. D'autryve Pierre 5 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon

DP 069 384 19 00899 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 20 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème Superficie du terrain : 209 m² - Demandeur : Sci Point G3 2 rue d'Yvours 69540 Irigny - Mandataire : M. Gairard Renaud

DP 069 381 19 00900 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 14 rue Paul Chenavard Lyon 1er Superficie du terrain : 449 m² - Demandeur : Pharmacie Du Serpent 14 rue Paul Chenavard 69001 Lyon - Mandataire : Mme Derville Caroline

DP 069 385 19 00901 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Pose de mobilier urbain - Terrain : 36 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain 589 m² - Demandeur : Enedis 288 rue Duguesclin 69003 Lyon - Mandataire : M. Flandin Eric

DP 069 385 19 00902 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Installation d'une clôture, d'un portail et d'un portillon - Terrain : 71-73 rue Joliot Curie Lyon 5ème Superficie du terrain : 7500 m² - Demandeur : Mge Automatismes 15 rue Gabriel Péri 69270 Couzon-au-Mont-d'Or - Mandataire M. Vest Sébastien

DP 069 383 19 00903 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 2 quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 468 m² - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 381 19 00904 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 15 rue Vaucanson Lyon 1er Superficie du terrain : 2456 m² - Demandeur : Ville de Lyon DGTB Secteur 1-2-4 69205 Lyon Cédex 01 - Mandataire : M. Le Maire

DP 069 389 19 00905 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 11 rue Saint Simon Lyon 9ème Superficie du terrain : 1999 m² - Demandeur : Distribution Sanitaire Chauffage 4 quai des Etroits 69005 Lyon - Mandataire : M. Le Boucher Christophe

DP 069 386 19 00907 déposée le 24 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 299 m² - Demandeur : Bari 14 rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : M. Reynaud Jérémie

DP 069 386 19 00908 déposée le 25 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 53 cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : Mme Baratin Nadia 53 cours Vitton 69006 Lyon

DP 069 387 19 00909 déposée le 25 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 64 rue Professeur Grignard Lyon 7ème Superficie du terrain : 430 m² - Demandeur : M. Lemarie Julien 64 rue du Professeur Grignard 69007 Lyon

DP 069 383 19 00910 déposée le 25 avril 2019 - Projet : Création d'une mezzanine et changement de menuiseries - Surface créée : 11 m² - Terrain : 123 rue Tête d'Or Lyon 3ème Superficie du terrain : 1079 m² - Demandeur : Scn Habî Gestion 3 square Averroès 69009 Lyon - Mandataire M. Sarone David

DP 069 388 19 00911 déposée le 25 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 31 rue des Tuiliers Lyon 8ème Superficie du terrain : 2014 m² - Demandeur : M. Spiess Olivier 112 boulevard des Belges 69006 Lyon

DP 069 381 19 00912 déposée le 25 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 rue de la Bourse Lyon 1er Superficie du terrain 420 m² - Demandeur : Citya Vendôme Lumière 109 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Mandataire : M. Bouvy Bruno

DP 069 388 19 00913 déposée le 25 avril 2019 - Projet : Remise en peinture d'une devanture - Terrain : 73 boulevard des Etats Unis Lyon 8ème Superficie du terrain : 3746 m² - Demandeur : Optique 73 73 boulevard des Etats Unis 69008 Lyon - Mandataire : M. Razy Vincent

DP 069 386 19 00914 déposée le 25 avril 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 49 rue de la Viabert Lyon 6ème Superficie du terrain : 168 m² - Demandeur : Mme Faure Anne-Catherine 156 cours Lafayette 69003 Lyon

DP 069 381 19 00915 déposée le 25 avril 2019 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 3 rue Flandrin Lyon 1er Superficie du terrain : 269 m² - Demandeur : Régie Saint Louis 284 rue Garibaldi 69488 Lyon Cédex 03 - Mandataire : M. Thevenin Marc

DP 069 381 19 00916 déposée le 25 avril 2019 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 38 rue Pierre Dupont Lyon 1er Superficie du terrain : 13405 m² - Demandeur : Association Saint Irénée des Chartreux 58 rue Pierre Dupont 69001 Lyon - Mandataire : M. Plessy Jean-Bernard

DP 069 386 19 00917 déposée le 26 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 30 avenue Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : Mme Habouzit Brigitte 30 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon

DP 069 384 19 00918 déposée le 26 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 2 rue Celu Lyon 4ème - Demandeur : Restaurant L'origo 2 rue Celu 69004 Lyon - Mandataire : M. Meyer Bisch Nicolas

DP 069 382 19 00919 déposée le 26 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 14 rue Ferrandière Lyon 2ème - Demandeur : Bimac Zone d'Activité Plein Ouest 56170 Quiberon - Mandataire : M. Mainfroid Nicolas

DP 069 384 19 00920 déposée le 26 avril 2019 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 cours d'Herbouville Lyon 4ème - Demandeur : Sci 120 Montee De La Grande Cote 44 rue Victor Hugo 69002 Lyon - Mandataire : M. Ginon Xavier

DP 069 386 19 00921 déposée le 26 avril 2019 - Projet : Modification de façade - Terrain : 15-15b rue Germain Lyon 6ème - Demandeur : Régie Pozetto 106 boulevard des Belges 69006 Lyon - Mandataire : M. Pozetto Vincent

DP 069 382 19 00922 déposée le 26 avril 2019 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 17 rue d'Auvergne Lyon 2ème - Demandeur : Cabinet Bois 4 place Amédée Bonnet 69002 Lyon - Mandataire : M. Bois Dominique

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 avril 2019

PC 069 383 18 00222 M01 déposé le 24 avril 2019 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 1 logement avec modification de façade - Surface créée : 41 m² - Terrain : 147 rue Baraban Lyon 3ème Superficie du terrain : 166 m² - Demandeur : Snc Baraban 56 rue Edouard Herriot 69002 Lyon - Mandataire : M. Guilbaud Stéphane - Auteur : M. Revol Stéphane 14 quai de Serbie 69006 Lyon

PC 069 387 18 00377 T01 déposé le 24 avril 2019 Transfert - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et 528 aires de stationnement Surface créée : 27153 m² - Terrain : Rue Professeur Bernard Lyon 7ème Superficie du terrain : 15892 m² - Demandeur : Workinpark 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Mandataire : M. Jacquemot Vincent - Auteur : Afaa Architecture M. Marc Favaro 208 rue Garibaldi 69422 Lyon Cédex 03

PC 069 387 19 00099 déposé le 23 avril 2019 - Projet : Démolition et construction d'un immeuble de bureaux avec création de 14 aires de stationnement - Surface créée : 2213 m² - Terrain : 259 rue Marcel Mérieux Lyon 7ème Superficie du terrain : 474 m² - Demandeur : SCCV Lyon Mérieux 1 -5 rue Paul Cézanne 75008 Paris - Mandataire : M. Leriche Philippe - Auteur : Atelier Régis Gachon 20 rue Gasparin 69002 Lyon

PC 069 387 19 00100 déposé le 26 avril 2019 - Projet : Démolition et construction d'un centre culturel et création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 1020 m² - Terrain : 10 rue Paul Massimi Lyon 7ème - Demandeur : Association El Feth 64 rue Clément Marot 69007 Lyon - Mandataire : M. Korichi Farouk - Auteur : Atelier B&C Architecture 50 rue Saint-Romain 69008 Lyon

PC 069 387 19 00101 déposé le 26 avril 2019 - Projet : Démolition partielle, réhabilitation et extension d'un immeuble de 5 logements, réhabilitation d'un immeuble de 3 logements et création de 8 aires de stationnement - Surface créée : 334 m² - Terrain : 81 rue André Bollier Lyon 7ème - Demandeur : Snc Intim 7 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Mandataire : M. Farkas Patrick - Auteur : M. Lignon Julien 18 rue Imbert Colomès 69001 Lyon

PC 069 387 19 00102 déposé le 26 avril 2019 - Projet : Démolition et construction d'un ensemble immobilier de 135 logements avec création de 33 aires de stationnement - Surface créée : 9360 m² - Terrain : 185-193 rue de Gerland Lyon 7ème - Demandeur : Vilogia 27 rue Maurice Flandin 69003 Lyon - Mandataire : M. Labrosse Cédric - Demandeur : Sccv Lyon Gerland 45 chemin du Moulin Carron 69570 Dardilly - Mandataire M. Fouque Grégory

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 avril 2019 au 26 avril 2019

PD 069 387 19 00015 déposé le 26 avril 2019 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 11 avenue Leclerc Lyon 7ème - Demandeur : Sncf Mobilités 116 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : Mme Hanique Danielle

PD 069 387 19 00016 déposé le 26 avril 2019 - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 64 rue de Croix-Barret Lyon 7ème - Demandeur : Sncf Mobilités 116 cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : Mme Hanique Danielle

Changement d'usage déposé à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 22 au 26 avril 2019

US 069 385 19 00188 déposé le 23 avril 2019 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 56 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 52 rue Tramassac Lyon 5ème Superficie du terrain : 90 m² - Demandeur : Mme Pereira Béatrice face au 7 quai de Serbie 69006 Lyon - Auteur : Baure Immobilier

Déclarations préalables délivrées pendant la période du 22 au 26 avril 2019

DP 069 384 18 02562 Décision du 26 avril 2019 à Sas Eagle 17 13 rue Tronchet 69006 Lyon - Projet : Modification et ravalement de façade avec extension d'un logement - Surface créée : 19 m² - Terrain : 17 place de la Croix Rousse Lyon 4ème

DP 069 385 18 02632 Décision du 26 avril 2019 à M. Von Dutch Doukhov 14 quai Victor Augagneur 69003 Lyon cedex 03 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 9 rue Saint Jean Lyon 5ème

DP 069 384 19 00139 Décision du 25 avril 2019 à Mme Moise Maryse 14 rue Villeneuve 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain 14 rue Villeneuve Lyon 4ème

DP 069 386 19 00208 Décision du 26 avril 2019 à Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 42 rue Bossuet Lyon 6ème

DP 069 382 19 00285 Décision du 24 avril 2019 à Mme Vienot du Vaublanc Marie Christine 4 place Gailleton 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modification de toiture - Terrain : 4 place Gailleton Lyon 2ème

DP 069 389 19 00347 Décision du 25 avril 2019 à M. Dechant Etienne 61 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Projet : Démolition et reconstruction d'une véranda et démolition d'un cabanon - Surface créée : 23 m² - Terrain : 61 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème

DP 069 384 19 00358 Décision du 26 avril 2019 à Enedis 2 rue Germaine Tillon 69200 Vénissieux - Projet : Modification de façades - Terrain : 1 rue d'Isly angle rue Tabareau Lyon 4ème

DP 069 384 19 00359 Décision du 26 avril 2019 à Enedis 2 rue Germaine Tillon 69200 Vénissieux - Projet : Modification de façades - Terrain : 1 rue d'Isly angle rue Tabareau Lyon 4ème

DP 069 385 19 00368 Décision du 26 avril 2019 à Métropole de Lyon - Ducv-Mou-Epi M Joannin Eric 83 cours de la Liberté 69505 Lyon Cédex 03 - Projet : Aménagement d'espaces verts - Terrain : Place Varillon Lyon 5ème

DP 069 385 19 00374 Décision du 25 avril 2019 à Menuiseries Ferlay 1 RD1 Le Creux de la Thine 26140 Andancette - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 20 quai Romain Rolland Lyon 5ème

DP 069 386 19 00376 Décision du 25 avril 2019 à Mme Lagane Audrey 14 cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon cedex 06 - Projet : Surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 13 m² - Terrain : 15 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 383 19 00387 Décision du 25 avril 2019 à Mme Tricot Caroline 19 rue Alexandre Boutin 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un logement en bureau - Surface créée : 50 m² - Terrain : 49 rue Professeur Paul Sisley Lyon 3ème

DP 069 383 19 00399 Décision du 25 avril 2019 à Taksim 123 rue Masséna 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 123 rue Masséna Lyon 3ème

DP 069 385 19 00408 Décision du 24 avril 2019 à Groupe Variance Ingénierie 73 t rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne cedex - Projet Ravalement de façade - Terrain : 3 rue Tramassac Lyon 5ème

DP 069 386 19 00409 Décision du 26 avril 2019 à Mme Daclin Michèle 6 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 6 rue Tête d'Or Lyon 6ème

DP 069 384 19 00411 Décision du 26 avril 2019 à Mme Burlat Jeanne Marie 10 rue Raoul Durand 69100 Villeurbanne - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement - Terrain : 1 montée Bonafous Lyon 4ème

DP 069 389 19 00442 Décision du 24 avril 2019 à Mme Comte Sophie 15 allée des Cavatines 69009 Lyon - Projet : Extension d'une maison individuelle et modification de clôture - Surface créée : 20 m² - Terrain : 15 allée des Cavatines Lyon 9ème

DP 069 386 19 00448 Décision du 25 avril 2019 à Harmonie Mutuelle 30 avenue de France 74001 Annecy Cédex - Projet : Modifications de façade - Terrain : 117-119 cours Lafayette Lyon 6ème

DP 069 389 19 00459 Décision du 25 avril 2019 à Mme Commare Carole 3 rue de Trèves 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 3 rue de Trèves Lyon 9ème

DP 069 384 19 00464 Décision du 25 avril 2019 à M. Antoni Robert 25 rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 25 rue Denfert Rochereau Lyon 4ème

DP 069 384 19 00473 Décision du 25 avril 2019 à Mme Guillermain Michèle 7 rue Bournes 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Bournes Lyon 4ème

DP 069 385 19 00508 Décision du 26 avril 2019 à M. Grasswill Dimitri 116 rue Saint Georges 69005 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 116 rue Saint Georges Lyon 5ème

DP 069 382 19 00514 Décision du 24 avril 2019 à M. Nesme Albert 4 place Louis Chazette 69001 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 2 rue Claudius Collonges Lyon 2ème

DP 069 383 19 00516 Décision du 25 avril 2019 à Mme Maze Nelly 222 rue Duguesclin 69003 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 222 rue Duguesclin Lyon 3ème

DP 069 383 19 00520 Décision du 25 avril 2019 à Pulsus Master 51 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 26 rue François Garcin Lyon 3ème

DP 069 386 19 00537 Décision du 25 avril 2019 à Immo De France 74 rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 159 rue Cuvier Lyon 6ème

DP 069 383 19 00540 Décision du 25 avril 2019 à Fdbd Corneille 24 rue Rabelais 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 105 rue Pierre Corneille Lyon 3ème

DP 069 383 19 00544 Décision du 25 avril 2019 à Mme Lacroix Marie France 975 route de Saint Julien 69690 Brullioles - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 284 rue Vendôme Lyon 3ème

DP 069 388 19 00546 Décision du 24 avril 2019 à Ville de Lyon Direction des espaces verts 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Aménagement d'un espace public - Terrain : 25 rue du Premier Film Lyon 8ème

DP 069 387 19 00553 Décision du 25 avril 2019 à M. Libercier Yves 14 rue Chalopin 69007 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 14 rue Chalopin Lyon 7ème

DP 069 385 19 00560 Décision du 24 avril 2019 à Régie Pedrini 62 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade et changement de menuiseries - Terrain : 83 rue Joliot Curie Lyon 5ème

DP 069 383 19 00567 Décision du 25 avril 2019 à Poste-Immo Direction Générale Centre-Est 10 rue Antonin Poncet 69218 Lyon Cédex 02 - Projet : Modification de façade - Terrain : 168 cours Lafayette Lyon 3ème

DP 069 386 19 00574 Décision du 25 avril 2019 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Ravalement de façades modification de toiture et création d'un local poubelles - Terrain : 63 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 383 19 00578 Décision du 25 avril 2019 à Les Assembleurs 12 rue Mazenod 69003 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 12 rue Mazenod Lyon 3ème

DP 069 387 19 00580 Décision du 24 avril 2019 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 50 rue d'Anvers Lyon 7ème

DP 069 384 19 00586 Décision du 25 avril 2019 à Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 rue Jeanne Marie Celu Lyon 4ème

DP 069 384 19 00588 Décision du 25 avril 2019 à Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Jeanne Marie Celu Lyon 4ème

DP 069 384 19 00590 Décision du 25 avril 2019 à Enedis 2 rue Germaine Tillion 69200 Vénissieux - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 rue Jeanne Marie Celu Lyon 4ème

DP 069 382 19 00602 Décision du 24 avril 2019 à Quai 3 9 place des Terreaux 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 44 quai du Docteur Gailleton Lyon 2ème

DP 069 383 19 00605 Décision du 25 avril 2019 à M. Benbouzid Yazid 9 rue Emile Zola 69200 Vénissieux - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Surface créée : 74 m² - Terrain : 93 rue Baraban Lyon 3ème

DP 069 386 19 00614 Décision du 25 avril 2019 à M. Debiesse Florian 66 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 66 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 383 19 00615 Décision du 25 avril 2019 à M. Joulin Vincent 9 rue Mortier 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 rue Mortier Lyon 3ème

DP 069 386 19 00631 Décision du 25 avril 2019 à Sci Les 2 G 705 route des Massets 01570 Feillens - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 78 rue Ney Lyon 6ème

DP 069 385 19 00632 Décision du 26 avril 2019 à M. Senegas Guilhem 40 rue Chazay 69005 Lyon - Projet : Construction d'une terrasse et modification de façade - Surface créée : 29 m² - Terrain : 40 rue Chazay Lyon 5ème

DP 069 389 19 00638 Décision du 24 avril 2019 à Lycée La Martinière Duchère 300 avenue Andrei Sakharov 69338 Lyon 09 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 300 avenue Andrei Sakharov Lyon 9ème

DP 069 381 19 00640 Décision du 25 avril 2019 à M. Fauraz Guillaume 26 rue de l'Arbre sec 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiserie - Terrain : 26 rue de l'Arbre sec Lyon 1er

DP 069 382 19 00648 Décision du 24 avril 2019 à M. Besset Thomas 5 quai Perrache 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 5 quai Perrache Lyon 2ème

DP 069 381 19 00649 Décision du 25 avril 2019 à Ealr 4 place Sathonay 69001 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 place Sathonay Lyon 1er

DP 069 387 19 00657 Décision du 24 avril 2019 à Ab Projects 24 rue du Charroi 69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Projet : Modification de toiture - Surface créée : 13 m² - Terrain : 312 rue Garibaldi Lyon 7ème

DP 069 384 19 00660 Décision du 25 avril 2019 à M. Payen Bertrand 571 chemin du Bois du Four 69380 Chatillon - Projet : Modification de façade - Terrain : 4 rue du Pavillon Lyon 4ème

DP 069 386 19 00661 Décision du 25 avril 2019 à M. Gulliet Michaël 95 rue Vauban 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 95 rue Vauban Lyon 6ème

DP 069 385 19 00662 Décision du 26 avril 2019 à M. Lelarge André 28 rue de Champvert 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 rue de Champvert Lyon 5ème

DP 069 385 19 00663 Décision du 26 avril 2019 à Mme Gaultier Martine 32 rue de Champvert 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue de Champvert Lyon 5ème

DP 069 385 19 00664 Décision du 26 avril 2019 à Mme Alloza Danielle 30 rue de Champvert 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 30 rue de Champvert Lyon 5ème

DP 069 385 19 00665 Décision du 26 avril 2019 à M. Perrin Daniel 28 rue de Champvert 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 28 rue de Champvert Lyon 5ème

DP 069 385 19 00666 Décision du 26 avril 2019 à Mme Huard France 28 rue de Champvert 69005 Lyon - Projet : Changement de menuiseries

- Terrain : 28 rue de Champvert Lyon 5ème

DP 069 388 19 00669 Décision du 24 avril 2019 à Mme Brunel-Perreard Marion 32 rue Auguste Pinton 69008 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Surface créée : 79 m² - Terrain : 2t rue du Professeur Calmette Lyon 8ème

DP 069 389 19 00681 Décision du 24 avril 2019 à Ville de Lyon DGTB Secteur 5-9 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 23 rue de Bourgogne Lyon 9ème

DP 069 387 19 00710 Décision du 24 avril 2019 à Sollar 28 rue Garibaldi 69412 Lyon cedex 06 - Projet : Ravalement de façade, changement de menuiseries - Terrain : 116 rue André Bollier Lyon 7ème

DP 069 387 19 00719 Décision du 25 avril 2019 à Mme Hassini Rachida 41 rue du Lieutenant-Colonel Girard 69007 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 rue du Lieutenant-Colonel Girard Lyon 7ème

DP 069 382 19 00721 Décision du 24 avril 2019 à White Knight C Grolee Carnot 2013 47 b avenue Hoch 75008 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 3 rue du Président Carnot Lyon 2ème

DP 069 385 19 00729 Décision du 26 avril 2019 à M. Pelletier Jean-Claude 672 rue de la Chanillière 71570 Romanèche Thorins - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 120 rue du Commandant Charcot Lyon 5ème

DP 069 388 19 00730 Décision du 25 avril 2019 à Sdc Les Castors 5 -12 rue des Roses 69008 Lyon - Projet : Installation d'une clôture, de portails et de portillons - Terrain : 5-12 rue des Roses Lyon 8ème

DP 069 389 19 00734 Décision du 24 avril 2019 à Immobilière Rhône Alpes 9 rue Anna Marly 69367 Lyon Cédex 07 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 1-3 avenue Joannès Masset Lyon 9ème

DP 069 382 19 00739 Décision du 24 avril 2019 à Eric Bompard 22 rue Louis Blanc 93585 Saint Ouen Cédex - Projet : Réfection De Devanture - Terrain : 54 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème

DP 069 387 19 00740 Décision du 25 avril 2019 à Mme Nicolas Christine 92 rue du repos 69007 Lyon - Projet : Création d'une mezzanine - Terrain : 92 rue du repos Lyon 7ème

DP 069 388 19 00756 Décision du 24 avril 2019 à Rhône Travaux Etanchéité 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Projet : Modification de toiture - Terrain : 77 rue Philippe Fabia Lyon 8ème

DP 069 383 19 00758 Décision du 25 avril 2019 à Point R 104 rue Baraban 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 104 rue Baraban Lyon 3ème

DP 069 388 19 00762 Décision du 26 avril 2019 à Rhône Alpes Eco 73 cours Albert Thomas 69003 Lyon - Projet : Installation de panneaux photovoltaïques - Terrain : 20 rue Laurent Carle Lyon 8ème

DP 069 389 19 00791 Décision du 25 avril 2019 à Groupe Variance Ingénierie 73 Ter rue Francis de Pressensé 69100 Villeurbanne - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 69 rue Gorge de Loup Lyon 9ème

DP 069 382 19 00827 Décision du 25 avril 2019 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 73 rue Qui-vogne Lyon 2ème

DP 069 389 19 00837 Décision du 25 avril 2019 à Ville de Lyon DGTB 69205 Lyon cedex 01 - Projet : Modification de façade - Terrain : 264 avenue Andreï Sakharov Lyon 9ème

Permis d'aménager délivré pendant la période du 22 avril 2019 au 26 avril 2019

PA 069 388 18 00010 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Sapey-Triomphe Jean Jacques 26 chemin de la Forestière 69130 Ecully - Projet : Aménagement d'un lotissement - Terrain : 5 rue des Lilas Lyon 8ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 22 au 26 avril 2019

PC 069 389 14 00183 M04 - Arrêté du 25 avril 2019 Modificatif à Study West 30 quai Claude Bernard 69007 Lyon - Projet : Construction d'une résidence étudiante de 133 chambres, de bureaux, de 26 logements, de commerces et création de 142 aires de stationnement - Surface créée : 11939 m² - Terrain : 93 rue Marietton Lyon 9ème

PC 069 385 15 00422 M01 - Arrêté du 25 avril 2019 Modificatif à M. Ravard Guillaume 14 impasse des Mûres 69005 Lyon - Projet : Extension et surélévation d'une maison individuelle - Surface créée : 63 m² - Terrain : 14 impasse des Mûres Lyon 5ème

PC 069 381 16 00198 M01 - Arrêté du 25 avril 2019 Modificatif à Scil Rigault-Fargier 7 rue Royale 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en 1 logement avec modification de façade - Surface créée : 75 m² - Terrain : 7 rue Royale Lyon 1er

PC 069 387 17 00274 M02 - Arrêté du 25 avril 2019 Modificatif à Lyon MIRIBEL 2018 9 boulevard du Semnoz 74600 Annecy - Projet : Construction d'un immeuble de 64 logements, d'un bureau, et création de 66 aires de stationnement. - Surface créée : 3803 m² - Terrain : 164 avenue Berthelot Lyon 7ème

PC 069 381 18 00292 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Falque Arthur 166 boulevard de la Croix Rousse 69001 Lyon - Projet : Démolition d'un entrepôt. Construction d'une maison individuelle et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 126 m² - Terrain : 6b impasse de Vauzelles Lyon 1er

PC 069 387 18 00377 T01 - Arrêté du 25 avril 2019 Transfert à Workinpark 13 rue des Emeraudes 69006 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de bureaux et 528 aires de stationnement - Surface créée : 27153 m² - Terrain : Rue Professeur Bernard Lyon 7ème

PC 069 387 18 00384 - Arrêté du 25 avril 2019 à Sccv Les Berges du Rhône 9 rue Jadin 75017 Paris - Projet : Réhabilitation et extension d'un immeuble de bureaux - Surface créée : 129 m² - Terrain : 29 avenue Leclerc Lyon 7ème

PC 069 387 18 00390 - Arrêté du 25 avril 2019 à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cédex 01 - Projet : Construction du groupe scolaire provisoire Duvivier-Cronstadt - Surface créée : 2076 m² - Terrain : 37 rue du Repos - place d'Armes du parc Blandan Lyon 7ème

PC 069 383 18 00404 - Arrêté du 25 avril 2019 à Sccv Lyon GD 2 b chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-au-Mont-d'Or - Projet : Démolition totale et Construction d'un immeuble de 12 logements avec création de 12 aires de stationnement - Surface créée : 845 m² - Terrain : 25-27 rue Germain David Lyon 3ème

PC 069 389 19 00003 - Arrêté du 25 avril 2019 à Mme Offerle Loraine 13 Grande rue de Saint Rambert 69009 Lyon 9ème - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 22 m² - Terrain : 13 grande rue de Saint Rambert Lyon 9ème

PC 069 382 19 00010 - Arrêté du 25 avril 2019 à Sdc du 8 Bellecour C/o Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 8 place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 387 19 00018 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Teoli Gerardo 34 rue André Bollier 69007 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en un logement avec modification de façade - Surface créée : 80 m² - Terrain : 126 rue de Gerland Lyon 7ème

PC 069 387 19 00043 - Arrêté du 25 avril 2019 à Basic-Fit France 40 rue de la Vague 59650 Villeneuve d'Ascq - Projet : Changement de destination d'un local commercial et artisanal en salle de sport avec réfection de devanture - Surface créée : 854 m² - Terrain : 255 avenue Jean Jaurès Lyon 7ème

Permis de démolir délivré pendant la période du 22 au 26 avril 2019

PD 069 389 19 00008 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Dechant Etienne 61 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Projet : Démolition d'une véranda - Terrain : 61 avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 22 au 26 avril 2019

US 069 381 19 00060 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Vassoux Théo 212 rue Saint Maur 75010 Paris - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 29 m² au rez-de-chaussée en location meublée de courte durée - Terrain : 4 place Chardonnet Lyon 1er

US 069 387 19 00088 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Rabec Guillaume 5 bis rue Sébastien Gryphe 69007 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 50 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 5 bis rue Sébastien Gryphe Lyon 7ème

US 069 388 19 00114 - Arrêté du 25 avril 2019 à Mme Pascal Manon 39 rue Guilloud 69003 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 32,02 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue Jules Cambon Lyon 8ème

US 069 387 19 00119 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Eledjam François 69 rue Octavie 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 26 cours Gambetta Lyon 7ème

US 069 381 19 00122 - Arrêté du 25 avril 2019 à Mme Riche Lavaud Gabrielle 33 avenue de la Californie 69600 Oullins - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59,55 m² au 1er étage en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue Imbert Colomès Lyon 1er

US 069 386 19 00124 - Arrêté du 25 avril 2019 à Mme Marchal Céline 21 rue Barrier 69006 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 28 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 123 rue Duguesclin Lyon 6ème

US 069 383 19 00126 - Arrêté du 25 avril 2019 à Mme Mandy Ségolène 16 avenue Rockefeller 69008 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² au 5ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 131 avenue Maréchal de Saxe Lyon 3ème

US 069 381 19 00143 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Marcotte Dorian 1 place Sathonay 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33,50 m² au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 29 rue Bouteille Lyon 1er

US 069 381 19 00144 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Debard Clément 6 a rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 37 m² au 3ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 8 rue Masson Lyon 1er

US 069 381 19 00146 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Roger Denis La Saulgeot 71640 Givry - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 47,74 m² au 4ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 9 rue du Garet Lyon 1er

US 069 384 19 00147 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Richaud Fabrice 92 impasse du Bief 69480 Anse - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 25,25 m² au 2ème étage en location meublée de courte durée - Terrain : 22 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème

US 069 381 19 00155 - Arrêté du 25 avril 2019 à Sci 7cj M. Carron Johan 7 rue de la Platière 69001 Lyon - Projet : Changement d'usage de deux locaux d'habitation de 139,77 m² au total en bureaux - Terrain : 7 rue de la Platière Lyon 1er

US 069 381 19 00163 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Dicks Henry 54 West Cliff Preston - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 59,6 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 5 rue Puits Gaillot Lyon 1er

US 069 382 19 00165 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Ratinaud Alain 10 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Casimir Périer Lyon 2ème

US 069 382 19 00169 - Arrêté du 25 avril 2019 à Mme Chambe Sophie 25 rue Antonin Perrin 69100 Villeurbanne - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 26 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 56 rue Auguste Comte Lyon 2ème

US 069 388 19 00172 - Arrêté du 25 avril 2019 à M. Ferdinand Mathieu 22 avenue Gérard Philippe 26700 Pierrelatte - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 45,25 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 29 rue Leo et Maurice Trouilhet Lyon 8ème